

Mairie du 8^{ème}

VILLE DE LYON

Arrondissement

Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

23 Juin 2022

Le jeudi 23 juin 2022 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 15 Juin 2022 séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : BERZANE Olivier, ROCH Valérie, ODIARD Patrick, MARAS Aurélie, BONNIEL Jacques, EL GANNOUNI Touria, LESUEUR Christophe, BERTRAND Christel, AZCUE Mathieu, BECART Hubert, GOUST Victoire, GIRAULT Jean Luc, PRIETO Philippe, RUNEL Sandrine, MARAS Aurélie, GOUST Victoire, ZDOROVZOFF Sonia, LEVY Charles-Franck, DURAND Marie-Claude, MABILLOT Vincent, SY Mamadou, GUELPA-BONARO Philippe, BONNIEL CHALIER Louise, MOURIER Pierre, VALLA Angélique, BACHER Constantin, PELAEZ Louis, AUZAL Jean-François,

Excusés pouvoir : BACHA HIMEUR Samira, Christophe COHADE, COUDER Cécile, EVA Anne-Rose, FERRARI Laura, LE DILY Michèle, PESCHE Augustin,

Excusés :

Absents : JENN Emmanuelle,

Conseil d'Arrondissement

Mardi 23 juin 2022



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, Maire du 8^e arrondissement.



M. LE MAIRE.- Je vous propose de démarrer notre séance, dont l'ordre du jour est assez chargé. C'est pourquoi nous avons avancé à 18 h, pour nous permettre de ne pas rentrer trop tard. Nous allons donc essayer, au cours de cette séance, d'être le plus concis possible dans nos prises de parole et dans la présentation des délibérations, de sorte que l'on puisse terminer à une heure raisonnable. J'envisage 21 h ou 21 heures 30, si possible, ce serait bien. Ensuite, un pot de l'amitié est prévu.

Avant d'ouvrir la séance du Conseil d'arrondissement, nous avons une question du C.I.C.A. Je vais vous laisser vous présenter, Monsieur, et adresser votre question. La réponse vous sera apportée par M. AZCUÉ.

M. GUYON de CHEMILLY.- Mesdames et Messieurs les élus, Monsieur le Maire, merci.

Je suis Aubin GUYON de CHEMILLY, je représente l'association « Ma chance moi aussi ».

Voici les questions ressorties lors des derniers C.I.C.A. :

- Quelle est la politique de la ville et de l'arrondissement concernant les personnes âgées ?

- Comment ouvrir les enfants du 8^e arrondissement à de nouvelles pratiques sportives ?

Merci d'avance pour vos réponses.

M. LE MAIRE.- Il ne me semble pas que l'on avait intégré la question sur les pratiques sportives sur ce C.I.C.A., nous allons donc répondre sur la politique des seniors et les personnes âgées. Nous reposerons la question sur les pratiques sportives, d'autant que l'adjoint n'est pas encore arrivé, lors du prochain Conseil d'arrondissement de la rentrée.

M. AZCUÉ.- Bonjour à toutes et à tous.

Merci, Monsieur, pour votre question.

La Ville de Lyon a pour politique générale le bien vieillir des seniors, qui repose sur trois piliers essentiels :

- ✓ La pratique d'une activité physique quotidienne ;
- ✓ Le maintien d'une vie sociale active ;
- ✓ L'astreinte à une alimentation de qualité.

Dans cet objectif, la Ville de Lyon travaille au développement d'une application, « Activie », qui propose des challenges aux seniors ainsi que des animations sur ces thèmes en résidence autonome et en Ehpad.

Par ailleurs, l'OMS a initié un réseau francophone des « Villes amies des aînés », qui permet d'échanger les bonnes pratiques entre collectivités autour de la thématique de l'adaptation des sociétés au vieillissement des populations. Alexandre CHEVALIER, l'adjoint aux Seniors à la Ville de Lyon, a rétabli le contact rompu avec ce réseau après que la Ville de Lyon a été écartée du Conseil d'administration en raison d'insuffisance de ses actions précédentes en faveur des aînés.

Il vise également à obtenir le label « Villes Amies des Aînés » pour la Ville de Lyon.

Nous allons décliner ces grands principes plus finement dans l'arrondissement, et je vais vous donner un aperçu de ce qui s'est fait jusqu'à présent pour le 8^e. Avant cela, j'aimerais saluer l'immense travail de grande qualité réalisé par madame Marine CHASTAN, qui a grandement œuvré pour sa délégation Seniors au cours de ces deux années de mandat.

Pour le 8^e arrondissement se dessinent trois grands axes :

Tout d'abord, rendre la ville accessible aux plus fragiles et amis

des aînés avec, par exemple :

- ✓ L'installation de bancs pour faciliter la marche et l'autonomie. 30 bancs ont ainsi été installés, en concertation avec les intéressés ;
- ✓ L'accompagnement des seniors pour accéder aux transports en commun, nouvelle mobilité. Tous types de vélos, par exemple, pour les personnes valides ou invalides ;
- ✓ Enfin, le développement de services de mobilité écoresponsable et intergénérationnelle.
- ✓ Le deuxième objectif, dans l'arrondissement, est d'ouvrir les Ehpad sur la vie de quartier, et d'utiliser l'écologie au service du bien-être des aînés :
- ✓ Transformation des jardins d'Ehpad en lieux de rencontre et de vie sociale pour les résidents ;
- ✓ Installation de composteurs, cogérés avec une association des habitants de quartier et des résidents ;
- ✓ Faire des jardins des Ehpad des refuges de biodiversité pour les animaux, avec une expérimentation avec des moutons sur le quartier du Grand Trou ;
- ✓ Ouvrir les Ehpad au dynamisme associatif et culturel. Les résidents ont ainsi pu assister au concert d'un orchestre de jeunes.
- ✓ Favoriser l'intergénérationnel comme levier du vivre ensemble, avec l'installation d'un poulailler à la résidence Jolivot, cogéré par des résidents et l'école Kennedy située à proximité, ou des échanges de lumignons créés par les enfants des écoles et les résidents des Ehpad.

Enfin, le troisième objectif est :

- ✓ D'impliquer et de rendre visibles les seniors dans la cité, par la réalisation d'une série de portraits de seniors costumés pris dans différents quartiers du 8^e et affichés sur des panneaux locaux ;
- ✓ De redynamiser, également, les temps forts d'animation en

proposant une programmation enthousiasmante et rafraichissante avec le « Mois bleu » ;

- ✓ De favoriser le développement d'une offre sportive accessible et inclusive, c'est le cycle « sport et nature » ;
- ✓ De sensibiliser à une alimentation locale, saine savoureuse ;
- ✓ De stimuler le tissu économique local ;
- ✓ Enfin, nous avons pu redonner aux seniors le pouvoir d'agir pour eux-mêmes et en faveur de la société, avec le Conseil des seniors qui est en cours de construction.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur AZCUÉ.

Avez-vous des remarques, des ajouts ou des questions complémentaires ? (*Non*).

Je vous ai fait remettre un document qui synthétise l'ensemble de ce qui se fait sur l'arrondissement envers les seniors, à faire circuler largement. Pour ceux et celles, autour de la table, qui ne l'auraient pas, nous vous le ferons passer par mail bien entendu.

Aussi, je vous remercie d'être venu, vous pouvez rester avec nous, vous êtes le bienvenu pour cette séance du Conseil d'arrondissement.

Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil d'arrondissement et de désigner secrétaire de séance Angélique VALLA, par vote à main levée.

Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Madame VALLA, vous êtes désignée secrétaire de séance, je vous invite à faire l'appel.

Mme VALLA.- Merci à vous, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

(*Mme VALLA procède à l'appel*).

M. LE MAIRE.- Merci. Le quorum étant atteint, nous ouvrons la séance de notre Conseil d'arrondissement.

1. Rapport interne n°3 : élection de la nouvelle liste d'adjoints

M. LE MAIRE.- À l'ordre du jour, une élection du nouvel exécutif de l'arrondissement. Comme vous le constatez, nous avons ce soir autour de la table quelques nouvelles têtes, et nous allons être amenés à voter un nouvel exécutif pour l'arrondissement.

J'ai en effet reçu deux démissions définitives du Conseil d'arrondissement, celles de Marine CHASTAN et de Clotilde FLAMANT, qui conduisent à l'arrivée, au sein de notre conseil, de Constantin BACHER, à qui nous souhaitons la bienvenue, et de Louise BONNIEL-CHALIER, à qui je souhaite également la bienvenue, en tant que conseiller et conseillère d'arrondissement.

De même, Fanny DEL, ici présente, m'a fait savoir qu'elle souhaitait démissionner de son mandat d'adjoint, tout en restant au Conseil d'arrondissement.

Avant de poursuivre, je laisse la parole à Fanny DEL et à Marine CHASTAN, qui ont souhaité toutes deux s'exprimer. Mme CHASTAN n'est pas encore arrivée, mais elle voulait dire un petit mot avant de quitter ce Conseil.

Madame DEL, je vous laisse la parole.

Mme DEL.- Merci, Monsieur le Maire.

C'est une raison très concrète pour laquelle je laisse la délégation, eu égard à la charge de travail et à l'engagement que cela demande, tout en élevant ce petit être et en m'occupant de lui. Je laisse la délégation avec grand plaisir à d'autres.

Toutefois, j'ai le plaisir de rester au sein du conseil d'arrondissement.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame DEL.

Je donnerai la parole à Marine CHASTAN si elle nous rejoint avant que l'on ait terminé ce point de l'ordre du jour.

Au-delà des joies personnelles, il n'est pas exceptionnel qu'un Conseil d'arrondissement municipal évolue au cours d'un mandat. Nous ne

pouvons ignorer les difficultés que représente l'exercice d'un mandat, quand il faut concilier la vie professionnelle et la vie familiale, ou la vie de jeunes parents, avec sa mission d'élu, avec tout ce que cela implique de dévouement, le plus souvent en soirée et les week-ends. L'absence, en ce sens, d'un véritable statut d'élu éloigne de plus en plus les bonnes volontés de la vie politique, limitant ainsi le renouvellement de la classe politique.

Je voudrais donc, à cette occasion, vous remercier, Marine CHASTAN quand elle arrivera, Fanny DEL ici présente, et Clotilde FLAMANT, qui n'est pas présente ce soir, pour votre investissement au sein de ce Conseil, à nos côtés, au service des habitants et des habitantes de notre arrondissement au cours de ces deux années, et vous dire tout le regret que j'ai, bien entendu, de vous voir partir et renoncer à votre engagement, tant je sais qu'il vous tenait à cœur.

Madame DEL, chère Fanny, merci d'avoir relancé le C.I.C.A. dont on vient de voir un exemple, restructuré la gestion de la vie associative, relancé la CMP qui permet aujourd'hui à davantage d'associations de disposer de créneaux au stade municipal. D'avoir redynamisé le forum des associations, d'avoir lancé le Conseil d'arrondissement des enfants, dont la dernière plénière se tient la semaine prochaine dans cette salle, et qui a contribué à réellement donner la parole aux enfants et à développer l'apprentissage de la citoyenneté.

Son rayonnement dans les écoles et les quartiers a été très important, notamment par la participation des enfants à un grand nombre de concertations sur les aménagements autour des écoles et sur d'autres projets qui leur tenaient à cœur.

Nous allons donc proposer ce soir au Conseil d'élire Aurélie MARAS pour te succéder. Aurélie s'est pleinement engagée, dès le début du mandat, à tes côtés pour appuyer ton travail et j'ai toute confiance dans sa volonté et sa capacité à poursuivre ces actions au service de l'arrondissement.

Marine CHASTAN n'est pas arrivée, mais je vais tout de même dire deux mots au sujet de son travail. Je voudrais également lui dire merci pour son énergie, qui va incontestablement nous manquer. Aussi, elle n'aura plus à gérer la frustration de notre refus répété de mise en œuvre de la longue liste de ses idées, toutes bonnes, qu'elle nous proposait chaque semaine.

La liste de ses réalisations est longue, aussi je n'en citerai que quelques-unes. Je veux commencer par les balades à vélo, proposées aux seniors pendant les périodes de confinement, avec « Le Carrosse de Vincent ». Le « Goûter Mobilité », les composteurs et les poules dans les Ehpads. L'installation de 30 bancs dans l'espace public, afin de permettre aux seniors de mieux se déplacer en autonomie.

Le développement des liens intergénérationnels, en partenariat avec le lycée Jean Lurçat, et les lumignons du 8 décembre. Mais aussi, dans le domaine de la petite enfance, l'expérimentation des couches lavables dans les crèches, la pédagogie de plein air avec, là aussi, la mise en place de composteurs et de poules dans les crèches. La mise en place d'ateliers parents, la végétalisation et la sécurisation des abords des crèches, et bien d'autres choses encore, merci pour tout cela.

(Arrivée de Mme CHASTAN à 18 heures 20.)

M. LE MAIRE.- Trop tard, Marine, tu n'as pas entendu tout ce que je viens de dire sur toi (*rires*), mais tu es la bienvenue et je te passe la parole, puisque tu souhaitais dire deux mots, avant que je ne poursuive.

Mme CHASTAN.- Merci, Monsieur le Maire, je vous prie de m'excuser pour ce retard.

Bonjour à toutes et à tous, chers collègues, chers amis.

Je vais tâcher d'être concise, puisque vous avez un long Conseil. Ma présence dans le public, ainsi que les propos de Monsieur le Maire, explicite déjà longuement les choses. Depuis le 10 juin, la préfecture du Rhône a en effet acté ma démission, je profite donc de ce Conseil pour l'annoncer officiellement.

J'espère que personne n'en doutera, j'ai profondément aimé cette délégation auprès des plus jeunes et des plus âgés. J'ai également profondément aimé ma mission d'élue, pour laquelle j'avais d'ailleurs rapidement démissionné de mon emploi. Aussi, cette décision n'est pas liée à cet engagement, mais à un contexte personnel et familial qui entraîne un déménagement prochain en Bretagne, en Loire-Atlantique.

Je veux profiter de ce moment pour remercier, et je vais forcément en oublier pour la nécessaire concision de mon propos, les agents de la mairie,

notamment le service Proximité. Je pense en particulier au PAIPE, à Christelle, Najete, Franck, Annick, Rahim et maintenant Stéphanie, ainsi que tous les autres.

Les gardiens, avec qui j'ai eu grand plaisir à travailler et que j'ai beaucoup sollicités, avec des demandes parfois un peu exotiques, que l'on connaît, et qui ont toujours répondu présents.

Ma coordinatrice territoriale, Laurence BURNIER, avec qui le binôme a été synonyme d'une grande confiance.

Et, bien sûr, toute la direction de l'Enfance : les directrices de crèche et les relais, ainsi que tous les partenaires petite-enfance, grâce à qui de nombreux projets ont pu être montés dans l'intérêt des enfants, de leurs parents et des professionnels pour améliorer leurs conditions de travail.

Les directions et personnels des résidences seniors et des Ehpad, avec qui nous avons multiplié avec grand plaisir les événements et propositions innovantes pour nos aînés. Je pense en particulier aux Amandines et à son animatrice, partenaire des débuts pour le projet « À vélo sans âge » sur le 8^e arrondissement. Les associations seniors, je pense en particulier à Bernard pour « Un moment de détente », à François des Mobiseniors, à Roger et Nathalie de Eurequa, ainsi qu'à tous les autres pour leur énergie, leur dynamisme, leur imagination et leur soutien.

Bien sûr, les habitants et habitantes qui m'ont écrit pour me demander de l'aide ou me faire part de leurs problèmes, mais aussi de leurs idées, de leur vision, et pour me remercier de mon action. Merci à eux pour leur engagement dans la vie publique et pour le vivre ensemble, pour leur indispensable expertise d'usage.

Merci, bien sûr, à mes collègues élus, collègues de travail. Steven VASSELIN et Alexandre CHEVALIER, pour leur indéfectible soutien à toutes mes propositions et à leur confiance. Leurs chargés de mission Laure CARRIER, Corine PAUL et Christian SAPET, mes collègues élus du 8^e, évidemment, en particulier Hubert BÉCART, que j'ai beaucoup sollicités pour sécuriser et apaiser les abords des crèches et relais et améliorer l'accessibilité et la « marchabilité » de l'espace public pour nos aînés.

Impossible de faire ces remerciements sans citer le Cabinet du

maire : Prudence, puis Élise, Ilytie, Sonia, Marie et Malika, qui n'ont jamais compté leurs heures et que j'ai tant sollicitées.

Merci à Michèle LE DILY, qui prend la suite de mes missions et avec qui nous avons partagé de longs moments afin d'assurer une passation la plus fluide possible. Merci pour son écoute, sa patience et son investissement.

Enfin, je terminerai par toi, Olivier, Monsieur le Maire. Merci pour ta confiance, pour avoir vu en moi, qui n'étais à l'époque que relativement peu politisée, issue de la « *société civile* », comme on dit, une élue potentielle, d'avoir eu davantage confiance en moi, à l'époque, que je n'avais confiance en moi-même. Dans un contexte politique encore très patriarcal, merci d'avoir eu la justesse de voir en ma jeunesse de la fraîcheur, de l'innovation et du renouvellement de la classe politique, d'avoir su reconnaître mes compétences et mes qualifications professionnelles et leur pertinence pour un rôle d'élue.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Marine.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE.- Nous allons proposer ce soir au Conseil pour te succéder Michèle LE DILY, en qui j'ai toute confiance pour poursuivre ce travail et développer à votre place notre politique envers les seniors et la petite enfance. C'est donc un changement de délégation. La Propreté et la gestion, qui faisaient partie de son périmètre, seront reprises par M. Hubert BÉCART, cette question étant très en lien avec les sujets de voirie et d'occupation de l'espace public.

Quant aux relations avec les forces de l'ordre et la police, à l'animation des points de prévention par quartier et des audiences de tranquillité publique dans le cadre de l'obligation légale et citoyenne, elles seront assurées directement par le maire d'arrondissement, dans la continuité de ce que je faisais déjà en soutien de Michèle LE DILY, que je veux également remercier pour son infatigable investissement dans ce domaine et sa capacité d'aller à la rencontre de tous les habitants et habitantes de l'arrondissement qui la sollicitaient.

Merci également à Clotilde FLAMANT pour son investissement au sein des Conseils de quartier, en lien avec les autres référents, pour sa présence aux Conseils d'école et sa participation à la vie de l'arrondissement, qui devenait

de plus en plus difficile au regard de ses contraintes personnelles et familiales. La délégation qu'elle occupait à la coordination des référents de quartier ne sera pour le moment pas reconduite.

Vous aurez aussi constaté que nous vivons, depuis plusieurs semaines, une canicule sans précédent à cette époque de l'année. Les records de température sont battus, une sécheresse est en cours et met à mal la ressource en eau des productions agricoles. Même s'il a plu ces deux derniers jours, il est tombé, depuis le mois de janvier, 98 mm d'eau, alors qu'il aurait dû en tomber 218.

Lorsque nous avons placé notre mandat sous le signe de la transition écologique, il ne s'agissait pas là d'une mesure de clairvoyance purement symbolique, mais de la volonté de marquer l'urgence à agir. C'est pourquoi nous avons décidé de dédier un poste d'adjoint à la question de la transition écologique.

Nous devons mieux coordonner nos actions au sein de l'arrondissement et nous assurer que chaque action et chaque politique mise en œuvre est interrogée à l'aune de son impact sur l'environnement. Il nous faut mieux travailler avec les habitants et les habitantes, et mieux expliquer pour faire accepter les changements de nos habitudes et de nos comportements. Nous allons proposer également au Conseil d'arrondissement d'élire Victoire GOUST comme adjointe en charge de la Transition écologique.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, pour procéder à l'élection d'un élu ou d'une nouvelle liste d'adjoints de l'arrondissement nous devons procéder d'abord à la désignation de deux assesseurs à la majorité absolue. Je vous propose de désigner à main levée M. BACHER et Mme BONNIEL-CHALIER comme assesseurs.

Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). Qui est pour ? (*Personne*).

M. BACHER et Mme BONNIEL-CHALIER sont désignés assesseurs à la majorité absolue.

Madame DURAND, je vous propose d'en être secrétaire.

Avant de procéder au vote, nous devons confirmer le nombre

d'adjoints au maire. Il y a lieu de fixer par un vote à main levée le nombre des adjoints de notre arrondissement. Je vous propose de confirmer le nombre d'adjoints que notre assemblée avait adopté lors de sa séance du 12 juillet 2020, soit 13 adjoints.

Je mets aux voix cette proposition. Qui est contre ? (*Personne*).
Qui s'abstient ? (*Personne*). Qui est pour ? (*Personne*).

Le nombre de 13 adjoints est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour l'élection de la nouvelle liste d'adjoints, j'ai reçu la candidature de la liste présentée par Mme Valérie ROCH ? Selon les rangs ci-après :

- 1^{er} adjoint : Valérie ROCH ;
- 2^e adjoint : Patrick ODIARD ;
- 3^e adjoint : Aurélie MARAS ;
- 4^e adjoint : Jacques BONNIEL ;
- 5^e adjoint : Touria EL GANNOUNI ;
- 6^e adjoint : Christophe LESUEUR ;
- 7^e adjoint : Christelle BERTRAND ;
- 8^e adjoint : Mathieu AZCUÉ ;
- 9^e adjoint : Michèle LE DILY ;
- 10^e adjoint : Hubert BÉCART ;
- 11^e adjoint : Claire PERRIN ;
- 12^e adjoint : Augustin PESCHE ;
- 13^e adjoint : Victoire GOUST.

Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Non*).

Je vous remercie.

Nous allons procéder au vote à bulletin secret, des bulletins et enveloppes vous ont été distribués. Vous avez sur votre bureau la liste présentée par Valérie ROCH, ou un bulletin blanc si vous souhaitez faire d'autres propositions. Les deux assesseurs vont faire passer l'urne directement pour éviter de perdre trop de temps avec cette procédure. Pendant l'opération de vote, je vous propose de poursuivre le déroulement normal de notre séance, puis nous

reviendrons au résultat du vote une fois l'opération terminée.

Je vous remercie.

(Les deux assesseurs font circuler l'urne.)

M. LE MAIRE.- Je poursuis donc le déroulement de notre Conseil avec un point d'actualité, avant de vous passer la parole.

Comme je l'ai fait les fois précédentes, je veux remercier ici toutes celles et ceux, élus, volontaires, bénévoles et agents municipaux, qui ont contribué au bon déroulement des élections législatives qui viennent de se tenir.

Loin de moi l'idée d'en faire une analyse, mais je veux tout de même retenir de ces élections que pour la première fois, sous la Cinquième République, un président de la République en exercice a fait le choix de rompre avec le Front républicain en appelant à faire barrage au Rassemblement national, permettant ainsi l'entrée au Parlement de députés d'extrême droite. En ce sens, la responsabilité qui a été la nôtre au second tour de l'élection présidentielle, en appelant très clairement à voter pour Emmanuel Macron contre Marine Le Pen, a été trahie par ce dernier et les conséquences dans les années à venir risquent d'en être très lourdes.

Pour en revenir à l'actualité de notre arrondissement, et en terminer là sur cette séquence, comme vous le savez j'ai reçu le 3 juin dernier la notification, par le président du Fonds d'expérimentation du territoire zéro chômeur de longue durée, Louis Gallois, de l'habilitation par le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion de notre territoire Zéro chômeur de longue durée Santy Plaine Actions. Ainsi, en septembre prochain l'association Santy Plaine Actions procèdera à l'embauche de ses 15 premiers salariés. C'est une grande fierté pour notre arrondissement et l'on peut très clairement s'en féliciter tous ensemble.

Je souhaite également vous informer de l'énorme succès rencontré par le *meet up* organisé à l'hôtel de ville de Lyon à la suite de l'appel à projets lancé par le C40 concernant le devenir du site qui abrite actuellement la tour du CIRC. En effet, 170 personnes (promoteurs, architectes, *start-ups*, porteurs de projets et spécialistes de l'environnement) sont venues de plusieurs pays européens et se sont retrouvées pour prendre connaissance de nos ambitions et

du déroulement de l'appel à projets. Ils se sont rencontrés pour former les équipes qui proposeront une candidature.

Le 12 mai dernier, nous avons également, avec Christophe LESUEUR ici présent et le président de la Métropole de Lyon Bruno BERNARD, procédé à la pose de la première pierre du bâtiment Quanta à Lyon. C'est peut-être peu de chose, mais je le souligne à juste titre. C'est le dernier bâtiment du vieux parc du 8^e arrondissement, il sera dédié à des entreprises du numérique appliqué à la santé. Il se distingue par sa prise en compte d'un impact environnemental absolument remarquable.

Ce Bioparc, c'est une pépinière d'entreprise (la pépinière Laënnec), une résidence hôtelière de 133 appartements, un *data center* de 2 500 m², une plateforme de santé ambulatoire (Medicina), et 12 000 m² d'immeubles locatifs destinés à des entreprises du secteur de la santé. Il s'agit donc d'un parc de haute technologie, spécialisé dans le secteur de la santé et développé par la SERL pour le compte de la Métropole de Lyon depuis plusieurs années.

Enfin, mercredi prochain se tiendra la dernière réunion du Conseil d'arrondissement des enfants de l'arrondissement, qui sera relancé lors de la prochaine rentrée scolaire, bien entendu.

Je suis également heureux de vous rappeler la nomination récente de Tiago GUEDES à la tête de la direction de la Maison de la danse, après qu'un jury eût examiné cinq candidatures venant de France, d'Irlande, d'Italie et du Portugal, marquant ainsi tout l'intérêt des pays européens pour le fonctionnement de cette grande institution qu'est la Maison de la danse.

Pour terminer, vous l'avez vu sur votre table, est sorti cette semaine le quatrième numéro du Journal d'arrondissement.

Voici pour le point d'actualité.

Je vous propose maintenant de vous donner la parole. Y a-t-il des demandes d'intervention préalable ?

Monsieur MOURIER, Monsieur LEVY puis Madame RUNEL.

M. LEVY.- Je serai très bref.

Je souhaite à mon tour remercier les services de la mairie du 8^e,

bien sûr les présidents des bureaux de vote, les assesseurs, délégués et scrutateurs, qui ont dû participer dans des conditions extrêmement difficiles, notamment pour ceux qui étaient dans les gymnases, au bon déroulement des élections. Il est important de remercier ceux qui se sont engagés pour la République à l'occasion de ces quatre tours de scrutin en comptant les élections présidentielles.

Dans le même temps, au-delà de ces conditions difficiles, il faut que l'on arrive à en tenir compte en matière d'organisation, il me semblerait juste que l'on puisse, en commission électorale ou en groupe de travail *ad hoc*, retravailler sur le découpage des bureaux de vote.

En effet, des personnes qui étaient notamment sur le bureau de vote auparavant de l'école Simone Signoret, se sont retrouvées sur Dargent. D'autres, mais là, ça date d'un peu plus longtemps, qui pouvaient être au bout de l'avenue des Frères et Lumières et qui maintenant votent vers l'avenue Berthelot.

Dans les conditions de chaleur que nous avons connues lors du second tour, la promenade dominicale à pied n'était pas possible pour une personne âgée, notamment pour se rendre dans ces deux bureaux de vote. Cela pose des questions d'éloignement démocratique et je vous appelle à retravailler, pour les élections européennes, à un nouveau découpage des bureaux de vote.

J'en profite également pour féliciter les trois députés élus du 8^e arrondissement en espérant, Monsieur le Maire, que vous saurez travailler avec eux en bonne intelligence.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LÉVY.

Pour répondre du tac au tac à votre propos, je vais adresser, dans les jours prochains, une lettre de félicitations aux quatre députés, pour l'ensemble de la Ville. Je ne sais pas si c'est une chance d'avoir un arrondissement découpé en trois circonscriptions, mais je me joins à ces félicitations.

Je vous rejoins sur les conditions d'organisation de vote. Certains ont croisé tout à l'heure Grégory DOUCET, puisque l'on était en Conférence des maires d'arrondissement avec les maires des huit autres arrondissements.

C'est un point que j'ai évoqué, afin qu'il soit traité dans un prochain ordre du jour. Il est temps que l'on se questionne sur l'état des lieux et l'organisation des conditions de vote. À la fois sur la tenue des bureaux de vote, puisque l'on voit que cela devient difficile, mais aussi sur la question du recrutement, car les bureaux de vote doivent être représentatifs de la réalité des populations dans les quartiers et inclusifs.

Sur la question des conditions climatiques, en effet, les élections ont souvent lieu en période printanière, lorsque nous sommes confrontés à de fortes chaleurs à l'intérieur. Aussi, on atteint un stade d'organisation et de tenue des bureaux de vote qui n'est pas acceptable, on ne peut continuer comme cela. Il faut que l'on se questionne sur ces questions matérielles d'organisation : est-ce que ce sont les bons lieux ? Faut-il continuer de cette manière ? Faut-il investir dans des équipements particuliers pour faire face à ces grandes chaleurs ?

Tout cela est à l'ordre du jour de la Conférence des maires d'arrondissement, avec les neuf arrondissements, pour avancer sur ce sujet. Je reprends votre demande afin que l'on puisse étudier les conditions générales et livrer un état des lieux, et que chacun puisse contribuer à alimenter la question. Notamment comment les personnes les plus âgées et les plus éloignées des bureaux de vote peuvent-elles y accéder et venir voter facilement.

Je passe la parole à Sandrine RUNEL.

Mme RUNEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Avant toute chose, je tenais à m'associer à vos propos et à regretter le départ de nos trois collègues. J'ai déjà réalisé moi-même, à titre personnel, des mariages dans cette salle avec ma petite fille dans la poussette. Je n'avais jamais fait de Conseil d'arrondissement avec un enfant à mes côtés, merci donc pour ce moment. Comme quoi concilier la vie de famille et la vie politique n'est pas toujours simple, et l'on voit bien ici les limites de l'exercice.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais moi aussi à féliciter nos trois députés de l'arrondissement, Thomas RUDIGOZ, Anne BRUGNERA et Marie-Charlotte GARIN. Je leur souhaite d'accomplir un bon mandat en tant que députés, et je les espère à notre écoute pour faire avancer à l'Assemblée nationale les projets pour Lyon, surtout pour le 8^e arrondissement.

Pour autant, je voulais dire un mot sur ce qui se passe actuellement et sur ce que vit le monde politico-parlementaire, toujours à la recherche d'une majorité. Il me semble que la France est devenue un régime parlementaire et se trouve dans une situation assez exceptionnelle, qui montre à quel point notre pays est divisé.

La nouvelle Assemblée ne donne pas de majorité au camp présidentiel. Surement la faute d'une campagne *a minima* et d'un projet surtout extrêmement flou. À force de jouer à l'apprenti sorcier, oscillant de gauche à droite, mais surtout à droite, le président de la République se trouve pris à son propre piège et se voit désormais contraint de négocier au cas par cas.

Ces considérations partisans étant faites, elles ne doivent cependant pas nous faire oublier l'effet majeur de cette élection : l'arrivée de 90 députés du Rassemblement national au Palais Bourbon. Dans l'histoire de la Cinquième République, c'est un fait majeur, et c'est surtout un signal d'alerte qu'il faut prendre très au sérieux tant il symbolise la crise de notre système politique. Le Rassemblement national n'est, et ne sera jamais, un parti comme les autres.

Nous devons combattre implacablement son idéologie mortifère et ne pas laisser croire aux Françaises et aux Français qu'il s'agit d'une famille politique comme les autres. Qui aurait pu imaginer, il y a cinq ans, que le Rassemblement national serait la première force d'opposition à l'Assemblée nationale ? Force est de constater, comme vous l'avez très bien dit, que le barrage républicain n'est plus désormais qu'un lointain souvenir, et le fait qu'Emmanuel MACRON renvoie dos à dos extrême droite et extrême gauche n'a rien fait pour arranger les choses.

Face à cela, la gauche plurielle peut être une force, et elle doit faire de son combat commun une opposition frontale aux thèses du Rassemblement national. Comme elle le fait à Lyon par ailleurs, et l'on peut se satisfaire de voir qu'à Lyon le Front national, à chaque élection, disparaît des bureaux de vote.

Aussi, mes chers collègues, si la législature qui commence est jonchée de nombreux dangers, elle n'est pas pour autant exempte d'opportunités. La gauche a une chance unique de faire entendre sa voix au Parlement et de peser de tout son poids sur la législation. Car les motifs de crise, vous les

connaissez, s'accroissent : sociale, bien sûr, mais également crise écologique, crise du logement, et désormais crise politique. Espérons que cette nouvelle Assemblée nous permettra de mettre fin à l'inaction climatique du gouvernement précédent et d'aller vers la paix sociale.

Emmanuel MACRON a voulu faire croire qu'il était le seul maître à bord et que les législatives n'étaient qu'une pure formalité, le voilà désormais obligé de composer avec les revendications que le peuple de gauche a cherché sans succès à lui faire entendre depuis cinq ans.

Enfin, je voulais rappeler qu'à Lyon cette alliance, le rassemblement de la gauche et des écologistes, fonctionne. Je souhaite désormais que nous puissions faire entendre au Palais Bourbon une voix progressiste sociale, qui promet une inclusion pour tous, une transition écologique et le vivre ensemble.

Je n'en doute pas, nous y arriverons.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame RUNEL.

Monsieur MOURIER, je vous cède la parole.

M. MOURIER.- Monsieur le Maire, chers habitants du 8^e arrondissement.

Je voudrais tout d'abord ici remercier, cela a été dit, et je rejoins vos propos, les Lyonnais et les Lyonnaises qui se sont investis pour que les élections législatives puissent se tenir dans les meilleures conditions, malgré le climat. L'engagement sans cesse renouvelé des assesseurs, des présidents de bureaux de vote, des délégués, mais également des services municipaux a permis une nouvelle fois à notre démocratie de désigner ses représentants en cette grande période de défiance. Qu'ils en soient ici félicités.

En un mot, l'élection présidentielle n'a rien tranché, et les élections législatives n'en sont que la suite logique. Le premier résultat de cette élection, c'est la défaite du parti présidentiel du fait de l'absence de débat national, et par conséquent de l'absence de contenu de mandat. Désormais, le pays est ingouvernable et le président de la République en porte l'entière

responsabilité. Le journal Le Monde nous dit que l'abstention est désormais structurelle.

Nous le savions. Madame RUNEL le rappelait à l'instant, l'extrême droite ouvre la porte de l'Assemblée nationale à un niveau jamais égalé. Alors que la gauche proposait un projet de solidarité et d'union, d'aucuns se sont réfugiés dans la haine de l'autre. Face au désastre, certains macronistes (je pense au ministre DUPOND-MORETTI, qui déclarait il y a quelques années qu'il fallait interdire le Rassemblement national) sont désormais prêts à discuter avec eux et même à travailler avec eux. Voilà le troisième résultat de cette élection législative.

Aussi, l'ensemble de cette séquence électorale nous révèle la division du pays. La fracture générationnelle, tout d'abord, quand 50 % d'une classe d'âge se prononce pour un avenir en commun et que les plus de 70 ans se prononcent pour la retraite à 65 ans, alors qu'eux-mêmes ont profité de leur retraite à 60 ans.

Il existe également l'opposition ville/campagne, où les emplois se concentrent dans les unes et disparaissent dans les autres, ainsi que l'opposition entre les plus pauvres et les plus riches. Les clivages fracturent le pays. Ces clivages traversent les villes, les générations et les discours. Or, nous ne voulons pas d'un arrondissement clivé, où la géographie définit l'habitant et où le salaire exclut, non plus seulement de Lyon, mais désormais de la Métropole.

Concernant notre camp politique, il nous faudra continuer à convaincre et à proposer une solution qui soit à la fois systémique et collective : la planification écologique, pour répondre à l'urgence climatique par les zones internationales. La Sixième République, pour répondre à la crise démocratique liée à l'abstention. Et une meilleure redistribution des richesses entre les plus riches et les plus pauvres.

Selon nous, c'est ainsi que nous pourrons enfin répondre aux fractures qui se forment partout dans le pays. C'est également ainsi que nous répondrons au délit climatique et social de l'extrême droite, par une réponse républicaine.

Si ce qui est nécessaire pour le respect des accords de Paris

apparaît inacceptable et trop contraignant pour une partie des habitants de notre pays, alors nous réaffirmons ici que nous devons avant tout penser le futur de notre République, pour les nouvelles générations qui subissent la précarité d'aujourd'hui et l'incertitude du lendemain.

Nous sommes, mes chers collègues, à la croisée des chemins.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, voici le résultat du vote qui vient d'avoir lieu pour l'élection de la liste d'adjoints présentée par Mme Valérie ROCH :

- Bulletins pour : 27 ;
- Bulletins blancs : 6 ;
- Bulletin nul : 0 ;
- Suffrages exprimés : 33.

Ainsi, la liste présentée par Mme Valérie ROCH a obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés. Elle est donc élue, avec sa liste d'adjoints, au maire du 8^e arrondissement et prend place de la manière suivante :

- 1^{er} adjoint : Valérie ROCH ;
- 2^e adjoint : Patrick ODIARD ;
- 3^e adjoint : Aurélie MARAS ;
- 4^e adjoint : Jacques BONNIEL ;
- 5^e adjoint : Touria EL GANNOUNI ;
- 6^e adjoint : Christophe LESUEUR ;
- 7^e adjoint : Christelle BERTRAND ;
- 8^e adjoint : Mathieu AZCUÉ ;
- 9^e adjoint : Michèle LE DILY ;
- 10^e adjoint : Hubert BÉCART ;
- 11^e adjoint : Claire PERRIN ;
- 12^e adjoint : Augustin PESCHE ;
- 13^e adjoint : Victoire GOUST.

Je vais donc remettre à Aurélie MARAS et Victoire GOUST leur écharpe d'adjointe.

(Monsieur le Maire passe leur écharpe d'adjointe à Aurélie MARAS et Victoire GOUST.)

(Applaudissements.)

2. Adoption du procès-verbal du 15 mars 2022

M. LE MAIRE.- Nous poursuivons l'examen de l'ordre du jour avec l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2022. Y a-t-il des remarques ? (*Non*).

Je mets ce procès-verbal aux voix, qui est contre ? (*Personne*).
Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

3. Avis relatif au Projet de territoire 2021-2026 – Conférence Territoriale des Maires de Lyon - Direction Générale des Services – Délégation générale à l'Urbanisme, à l'Immobilier et aux Travaux

M. LE MAIRE.- Ce projet de territoire est issu du pacte de cohérence métropolitain qui a été travaillé sur le périmètre des CTM, la CTM étant définie pour le périmètre de la Ville de Lyon. Il définit les coopérations entre les communes et la Métropole de Lyon, sur un certain nombre d'objectifs que l'on définit.

Sept axes stratégiques concernent :

- ✓ La revitalisation des centres-bourgs ;
- ✓ L'éducation ;
- ✓ Les modes actifs ;
- ✓ Une trame verte et bleue ;
- ✓ L'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage ;
- ✓ Le logement, l'accueil et l'hébergement : digne, abordable et de qualité ;
- ✓ Le développement économique responsable, l'emploi et l'insertion.

Aussi, six domaines de coopération peuvent être pris en compte dans ce pacte :

- ✓ L'action sociale ;
- ✓ La santé ;
- ✓ La culture, le sport et la vie associative ;
- ✓ La propreté et le nettoyage ;
- ✓ La politique de la Ville ;
- ✓ La maîtrise et l'accompagnement du développement urbain.

Au niveau de la CTM de Lyon, nous avons retenu de travailler sur la CTM qui regroupe les neuf maires d'arrondissements autour du maire de Lyon et de la Métropole. Nous avons retenu de travailler sur cinq axes stratégiques, à travers 10 projets d'investissement et 14 domaines de coopération.

Le budget affecté à la CTM de Lyon s'élève à 5 535 190 €, qui se déclinent sur les cinq axes stratégiques suivants :

- ✓ L'axe 2, qui est l'éducation. Sur cet axe, on va travailler sur la collecte des biodéchets dans les écoles, pour 500 000 € ;
- ✓ L'axe 3, qui concerne les modes actifs, sur la conception et la mise en œuvre d'une signalétique piétonne fonctionnelle, à hauteur de 400 000 €. Aussi, la création d'emplacements « mode doux », à hauteur de 400 000 € ;
- ✓ L'axe 4, sur le développement des trames vertes et bleues, à travers la végétalisation des rues pour un budget de 10 535 190 €. À travers la création de forêts urbaines, comme celle des Balmes de Fourvière, pour 2 700 €, mais aussi de la végétalisation des cours d'école pour 10 100 000 € ;
- ✓ L'axe 5, sur l'alimentation, de la production à la lutte contre le gaspillage, qui concerne le plan « Ville Comestible » et une réflexion sur la restauration collective publique, à hauteur de 3 200 000 € ;
- ✓ L'axe 7, sur le développement économique responsable, l'emploi et l'insertion, à travers l'accompagnement des projets de lieux dédiés à l'emploi et à l'insertion, notamment le

Territoire zéro chômeur de longue durée, à hauteur de 500 000 €. La relocalisation et le réaménagement des antennes de proximité MDEF-ML à hauteur de 1 M€ et la création de tiers lieux, projets de l'économie sociale et solidaire et circulaire, à hauteur de 1 200 000 €.

Tout cela nous donne les 30 M€ évoqués précédemment.

Voilà pour la présentation de ce projet de territoire dans le cadre du pacte de cohérence.

Avez-vous des remarques ou questions sur ce sujet ? (*Non*).

Normalement, ce dossier est soumis à l'avis du Conseil, je vous demande donc de rendre compte du fait que je vous ai présenté ce projet de territoire.

Merci.

4. Extension et élargissement de la vidéo-verbalisation – Direction de la Police Municipale

M. LE MAIRE.- Cette délibération concerne le rapport 4297 sur l'extension et l'élargissement de la vidéo-verbalisation sur le périmètre de la Ville de Lyon. C'est une délibération que l'on a déjà été amenés à voter en début d'année dernière, concernant la mise en place de la vidéo-verbalisation sur le périmètre du 8^e arrondissement, en complément d'autres arrondissements où elle était déjà installée. Plutôt que d'avoir maintenant, au regard du résultat d'usage de ce dispositif, à se questionner année après année sur un nouveau vote de cette délibération, il est proposé au Conseil d'arrondissement ainsi qu'au prochain Conseil municipal de voter la prolongation de ce dispositif de vidéo-verbalisation sur la Ville de Lyon jusqu'à la fin du mandat en 2026.

Pour information, sur le périmètre de notre arrondissement, entre le mois de janvier et la mi-juin 2022, ce sont 609 verbalisations faites par ce biais. Et entre avril 2021, date à laquelle ce dispositif a été mis en place, et décembre 2021, ce sont 1 000 verbalisations qui ont été réalisées, soit près de 1 600 verbalisations depuis le début du dispositif.

Avez-vous des questions ou remarques sur cette délibération ?

Monsieur MOURIER.

M. MOURIER.- Il s'agit d'une explication de vote, je vais laisser M. LEVY intervenir et je prendrai la parole ensuite.

M. LE MAIRE.- Monsieur PRIETO.

M. PRIETO.- Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit également d'une explication de vote.

Notre majorité, comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer et de l'énoncer en Conseil municipal, en matière de sécurité n'a renoncé à aucun dispositif qui avait été mis en place précédemment par les autres municipalités. Au contraire, même. Dans ce 8^e arrondissement, nous avons, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, ouvert de nouvelles voies, considérant que la sécurité est notre priorité.

La priorité de notre majorité c'est aussi de vouloir apaiser la ville, notamment en matière de mobilité, et d'amener des mobilités plus douces à coexister avec les autres véhicules et les voitures. Cela nécessite que les comportements prennent en compte ce partage. Force est de constater que la vidéo-verbalisation a été un levier pour éviter certains comportements. Aussi, nous allons voter cette délibération, tout en rappelant que nous sommes toujours en attente, en matière de vidéoprotection, d'une étude qui puisse mesurer l'efficacité de ces dispositifs. Sur ce point, Mohamed CHIH, l'adjoint de la Ville, nous a complètement rassurés sur les modalités qu'il envisageait pour présenter ces études.

Voilà, Monsieur le Maire, pourquoi nous voterons cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Je serai particulièrement court puisque, comme vous l'avez

rappelé, cette délibération est assez récurrente et nous sommes déjà intervenus sur cette question à plusieurs reprises, sans pour autant obtenir de réponse de votre part, notamment en ce qui concerne le développement de la vidéoprotection dans le 8^e arrondissement. Vous l'avez rappelé, Monsieur PRIETO, une étude est en cours, mais tarde à arriver. Aussi, il suffit d'écouter les habitants et les riverains pour entendre leur demande d'une meilleure vidéoprotection, qui est insuffisante dans notre arrondissement.

Je le précise bien, c'est très clair, la vidéoprotection ne s'oppose pas aux moyens humains de la police nationale. Nous souhaitons donc des renforts de police pour notre arrondissement, mais également la mise en place de la vidéoprotection. Nous souhaitons, Monsieur le Maire, que vous soyez plus actif sur cette question, car il s'agit d'une véritable demande de la part de nos concitoyens.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur MOURIER.

M. MOURIER.- Je voudrais commencer notre explication de vote en saluant le travail réalisé, notamment par Mohamed CHIH, dont nous connaissons toutes et tous ici l'engagement au service des Lyonnaises et des Lyonnais dans le domaine de la tranquillité publique, surtout en cette période particulièrement difficile. Nous sommes bien d'accord avec son orientation actuelle, qui vise d'abord à la prévention, avant la répression. Nous partageons la volonté de l'exécutif municipal de lutter contre les incivilités et d'agir, c'est l'objet de cette délibération, pour la sécurité routière.

La sécurité publique est un enjeu social majeur. Loin de la surenchère de certaines villes, qui ont fait de la sécurité un enjeu électoral, nous préférons la rationalité et la proximité, notamment par les rapports humains. J'en profite pour récuser ici le terme de « *vidéoprotection* » utilisé par mes collègues Philippe PRIETO et Charles-Franck LEVY, nous sommes en désaccord ici. Je préfère le terme de « *vidéosurveillance* » ou de « *vidéoverbalisation* » dans ce cas précis.

Nous considérons, pour Lyon en commun, que plutôt qu'un

système de caméra, un effort global doit porter sur le lien réel de confiance qu'il faut tisser avec la population. Sur cette délibération, nous nous interrogeons sur plusieurs points.

Le premier point étant la dérive potentielle des systèmes technologiques mis en place. Ceux-ci remplacent l'action humaine, tout en étant susceptibles de porter atteinte aux libertés individuelles et fondamentales. Nous considérons qu'il s'agit d'un écueil contre lequel il faut se prémunir.

Le second, cela a été dit, c'est l'étude réalisée, dont nous considérons qu'elle est incomplète et qu'il faudra la reconduire, tout en allongeant la durée d'examen. Nous souhaitons donc une étude approfondie du dispositif avant sa mise en place. Nous proposons des pistes à la majorité pour dépasser ce dispositif tout en répondant aux enjeux que nous partageons toutes et tous ici.

La première piste, c'est la définition d'un nouveau schéma directeur de circulation avec vitesse réduite, augmentation des zones piétonnes et de rencontre.

Le deuxième, c'est l'augmentation des moyens humains et financiers pour améliorer la présence de la police municipale, et ainsi permettre plus de médiation et plus de prévention.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe Lyon en commun s'abstiendra sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOURIER.

Je me joins à vous sur les explications de la différence entre « *vidéosurveillance* » et « *vidéoprotection* ». Si un dispositif technique existait en France, ou dans le monde, qui empêche la commission d'actes et de faits délictueux, je suis tout à fait preneur de son installation sur le périmètre de notre arrondissement. Auquel cas la tranquillité publique serait pleinement assurée et la sécurité des citoyens préservée.

Mais ce n'est pas le cas. Une caméra n'empêche pas les gens de se faire agresser, mais simplement d'aider à la résolution des faits *a posteriori*, voire aux forces de l'ordre, à travers le CSU quand elles sont disponibles et

qu'elles ont la capacité à intervenir vite, à venir éviter la commission d'un acte délictueux.

Mais vous aurez compris que nous ne sommes pas contre l'utilisation du dispositif, notamment cité aujourd'hui, de vidéo-verbalisation. Même si, comme l'ont dit mes collègues et comme vous le dites, Monsieur LEVY, je préférerais de loin avoir les moyens en effectifs humains pour réaliser l'exercice de ces missions. C'est ce que je réclame moi aussi à cor et à cri chaque fois que j'ai des discussions avec les autorités de police nationale.

Je vous propose de mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Groupe Lyon en commun*).

Adopté à la majorité, je vous remercie.

Chers collègues, j'ai commis un impair sur le rapport précédent, qui n'était pas un rapport pour avis, mais qui appelait à un vote.

Je mets donc aux voix le rapport précédent, sur le projet de territoire.

Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Groupe Pour Lyon*).

Je passe ensuite la parole à Victoire GOUST pour le rapport 4280 concernant la Rénovation thermique Enfance.

5. Lancement de l'opération n°60004527 « Rénovation thermique Enfance » et affectation d'une partie de l'AP n°2021-1, programme 2002 – Direction de la Petite Enfance

Mme GOUST.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Avant de présenter cette délibération, un petit point après avoir reçu cette écharpe. Merci de m'avoir accordé votre confiance pour rejoindre l'exécutif du 8^e arrondissement. Cela me permet de me rapprocher des actions de terrain de notre territoire, sur ce thème qui m'est cher et qui occupe déjà une grande partie de mes journées à titre professionnel.

La barre est haute au vu de l'engagement de tout l'exécutif de

l'arrondissement depuis deux ans. Je remercie ceux d'entre vous qui m'ont déjà fait part des sujets d'importance autour de la transition écologique et j'espère, entre autres choses, jouer un rôle de trait d'union entre les différentes actions, pour ce sujet éminemment pluridisciplinaire.

Je vous remercie.

J'en viens à ma première délibération sur le sujet de la transition écologique, la 4280.

Il s'agit donc d'une opération de rénovation thermique. Au Conseil municipal de mars l'année dernière a été adopté le Plan d'équipement pluriannuel de la ville, dont un tiers est consacré à la transition écologique, *via* notamment la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, et donc la rénovation des thermiques petite enfance. C'est donc l'objet de cette délibération, pour un moment total de 1 M€, études comprises.

Il y a plusieurs objectifs :

- ✓ Plusieurs personnes m'en ont parlé de manière très tangible ces derniers jours : améliorer le confort des publics enfantins vulnérables, en particulier l'été ;
- ✓ Diminuer la consommation énergétique en été comme hiver, en isolant mieux et avec des isolants bio sourcés si possible. Ce faisant, diminuer les émissions de gaz à effet de serre ;
- ✓ Rendre les équipements plus robustes et moins sujets aux pannes.

Au niveau de la ville, la rénovation de 21 crèches est prévue, dont cinq dans le 8^e arrondissement.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Valérie ROCH pour le rapport 4279 concernant le pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers.

6. Pacte de la Ville de Lyon en faveur de la qualité de service aux usagers – Lyon en Direct

Mme ROCH.- Merci, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

Après le pacte social en faveur des agents municipaux, adopté en 2021, la Ville de Lyon se mobilise pour la qualité du service apporté aux usagers, on peut parler ici d'un « Pacte usagers ».

Il s'agit de remettre de l'humain au cœur de cette politique d'accueil, en travaillant sur trois axes majeurs :

1. Promouvoir l'accessibilité du service public en simplifiant les démarches en ligne, en intensifiant l'accompagnement des usagers éloignés du numérique et en ayant une politique inclusive adaptée à la diversité des publics ;
2. Promouvoir la proximité du service public, en donnant aux élus d'arrondissement les moyens d'agir en proximité, en améliorant les liens directs avec les différentes directions de la mairie centrale et en renforçant l'accueil dans nos mairies d'arrondissement. Je profite de cette occasion pour féliciter nos deux agents d'accueil, Rosine et Sarah, qui sont en première ligne avec les difficultés que l'on peut imaginer, un grand merci à elles deux. C'est aussi renforcer la coopération avec les services du Grand Lyon ;
3. Promouvoir l'adaptabilité du service public, en ayant une démarche d'écoute des usagers pour faire évoluer nos services publics, en mettant en place des démarches d'expérimentation associant services et usagers. Et, enfin, la mise en place d'un médiateur au niveau de la Ville de Lyon pour dénouer les réclamations des usagers.

Si ces éléments vous conviennent, je vous remercie d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ROCH.

Y a-t-il des questions ou remarques ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Mme ROCH, toujours, pour la délibération 4318 sur la convention de partenariat et la mise à disposition et l'intermédiation des services publics.

7. Convention de partenariat – Mise à disposition et intermédiation de services civiques – Direction Pilotage financier et juridique RH

Mme ROCH.- Merci.

Cette délibération propose de recruter neuf jeunes volontaires en service civique, qui seront mis à disposition de nos neuf maires d'arrondissement dans le souhait de notre majorité de positionner les services civiques sur la participation citoyenne dans les mairies d'arrondissement. Ils travailleront plutôt en lien avec les cabinets, qui ont souvent la charge de ces questions de démocratie locale. Chaque mairie d'arrondissement s'appropriera donc les missions à leur confier.

Il faut rappeler que ces jeunes sont recrutés dans un cadre d'éveil à la citoyenneté et d'insertion professionnelle, cela participe donc de notre politique d'insertion professionnelle, au même titre que nos efforts en matière d'apprentissage.

Le portage juridique et administratif sera réalisé par Unis Cité, qui assurera la formation des jeunes et des neuf tuteurs ainsi que l'accompagnement au sein des mairies d'arrondissement.

Je vous remercie de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Madame ROCH, toujours, pour l'actualisation des autorisations de programme.

8. Actualisation des autorisations de programme (AP) dans le cadre du Plan d'équipement pluriannuel 2021-2026 – Direction des finances

Mme ROCH.- La délibération d'actualisation des autorisations de programme présentée ce soir, ainsi qu'au Conseil municipal du 7 juillet 2022, acte, comme chacune des délibérations, l'actualisation, prise en conseil, de l'ensemble des mouvements affectant, à la hausse ou à la baisse, les autorisations de programme intervenues depuis la dernière actualisation. En l'occurrence, celle de janvier 2022.

Pour faire court, car je vous rappelle que vous avez tout le détail des transferts et des révisions dans la délibération, voici les grandes masses :

- ✓ L'ensemble des transferts entre autorisations de programme s'élève à 16,2 M€ ;
- ✓ Les transferts d'enveloppes, hors autorisations de programme, mais comprises dans la PPI, s'élèvent à 955 000 € ;
- ✓ L'augmentation des autorisations de programme par augmentation de la PPI s'élève à 844 000 € ;
- ✓ Le traitement des reliquats et la clôture de l'ancien mandat s'élèvent à -14,4 M€.

Je vous prie par avance de valider cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

On poursuit avec le volet « Emploi, insertion, artisanat », je passe la parole à Mme PERRIN pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale.

9. Attribution d'une subvention de fonctionnement de 200 000 € à l'Association Lyonnaise pour l'Insertion Économique et Sociale (ALLIES), sise 24 rue Étienne Rognon à Lyon 7^e pour ses actions dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy (Lyon 8^e) – Approbation et autorisation de signature de la convention d'application afférente – Direction du Développement territorial

Mme PERRIN.- Je vous remercie.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Il s'agit de l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 000 € à l'Association Lyonnaise pour l'Insertion Économique et Sociale, plus connue sous le nom de « ALLIES », avec qui nous travaillons depuis 2020, voire 2021, à l'animation du Comité local pour l'emploi sur le Territoire zéro chômeur. Ils mettent à disposition les personnels nécessaires à l'animation de ce territoire, la coordination de tous les moyens humains et la poursuite de cet accompagnement passera par le vote de cette délibération.

Je vous propose donc de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame PERRIN.

Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Vous pouvez poursuivre sur la délibération concernant l'attribution d'une subvention de 280 000 € à l'association Santy Plaine Actions.

10. Attribution d'une subvention d'investissement de 283 000 € à l'association « Santy Plaine Actions », sise 172 avenue Général Frère à Lyon 8^e dans le cadre de la démarche « Territoire zéro chômeur de longue durée » dans le quartier Langlet-Santy à Lyon 8^e – Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente – Opération 08EZCLD1 – Direction du Développement territorial

Mme PERRIN.- Il s'agit d'une subvention d'un montant de 283 000 € précisément, en proposition d'attribution de subvention d'investissement pour le prochain local qui devrait se situer au 22-24 de la rue Louis Guérin. Il s'agit de réaliser les travaux au sein du local pour permettre la mise en place de l'EBE, avec les services suivants :

- ✓ Mise en œuvre d'un service de conciergerie ;
- ✓ Petits travaux en lien avec l'économie circulaire et le réemploi ;
- ✓ Aide et services à la personne, etc.

Pour permettre à ces services de se mettre en place au sein des lieux, je vous propose de voter favorablement cette subvention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous poursuivons avec la délibération concernant l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets « alimentation durable », pour un montant de 59 250 €.

11. Attribution de subventions dans le cadre d'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 59 250 € et attribution de subvention de fonctionnement à des structures œuvrant en faveur de l'alimentation durable, pour un montant de 10 000 €, et approbation d'une convention – Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

Mme PERRIN.- Cette délibération porte sur l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable. Au sein du

8^e arrondissement, elle propose tout particulièrement la solution d'un financement pour l'association Récup&Gamelles dans la mise en place d'une chaîne de restauration antigaspi et solidaire, Récup&Gamelles travaillant avec l'association Vrac.

L'objectif est de mettre en place des espaces de tiers lieux alimentaires, des laboratoires antigaspi et d'autres espaces de restauration pouvant mobiliser les habitants. Tout cela participant de notre politique de meilleure accessibilité à une alimentation de qualité, saine et bio.

La subvention se porte à 15 000 € pour l'association Récup &Gamelles, et si cette délibération vous intéresse, je vous propose de valider cette subvention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

La délibération suivante concerne l'attribution de subvention à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives, afin de moderniser le commerce et l'artisanat et de développer d'autres initiatives.

12. Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets visant à soutenir des actions collectives afin de moderniser le commerce et l'artisanat, développer des initiatives favorisant la transition écologique et la cohésion sociale - Attribution de subventions pour un montant total de 90 304 euros et approbation d'une convention - Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

Mme PERRIN.- Pour reprendre ces autres initiatives, il s'agit des initiatives locales favorisant la transition écologique et la cohésion sociale. Cet appel à projets était tourné vers les associations de commerçants et les associations loi 1901 œuvrant à une démarche de sensibilisation en matière d'aliments. Au sein du 8^e arrondissement, nous relevons donc :

✓ L'association « Mon marché, Mon plaisir », qui propose une

nouvelle démarche de livraison à vélo pour personnes ayant réalisé des achats sur le marché Ambroise Courtois. Cette expérimentation serait faite avec les livreurs à vélo « Fends la bise », dans le 8^e arrondissement. Nous vous proposons un montant de 3 500 € pour cette expérimentation ;

- ✓ L'association AVEC, association des commerçants de la rue Vienne. Ils souhaitent promouvoir les mâchons citoyens, le repas des anciens et une tombola. Pour ces trois animations, le montant de la subvention serait de 8 774 € ;
- ✓ Le Comité des fêtes de Monplaisir, la subvention se porte à 5 000 €.

Si ces subventions recueillent votre agrément, je vous propose de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). (*Déport de M. LEVY*).

Adopté à la majorité, merci.

Madame PERRIN, toujours, pour la délibération 4262 sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants de Lyon, qui concerne de fait, pour nous, les artisans de Montplaisir.

13. Attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations de commerçants Lyon Côté Croix Rousse et Union des commerçants et artisans de Monplaisir et approbation de conventions - Direction de l'Économie, du Commerce et de l'Artisanat

Mme PERRIN.- Pour l'association connue sous le nom de UCAM (Union des Commerçants et Artisans de Monplaisir), le montant de la subvention se porterait à hauteur de 30 000 €. Cette subvention permettrait à l'association des commerçants de maintenir le chargé de projets qu'ils ont au sein de l'association et de favoriser l'animation du réseau sur l'avenue des Frères Lumière et la place Ambroise Courtois. L'objectif étant de promouvoir le

commerce et de les accompagner vers une transition écologique et digitale, ainsi que de renforcer les synergies sur cette avenue des Frères Lumière et au-delà.

Si cette subvention recueille votre approbation, je vous propose de voter pour.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous passons au volet « Démocratie et vie associative », porté par Mme ROCH pour la délibération concernant l'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.

14. Adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique – Direction Pilotage financier et juridique RH

Mme ROCH.- Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Lyon renforce et modifie son dispositif de signalement de tous ces actes, qui s'inscrit dans la déclinaison du plan d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le nouveau dispositif, piloté par le Centre De Gestion du Rhône (CDG69), garantit une indépendance entre les conseils donnés aux employeurs par ses services et l'accompagnement et le soutien prévus par le dispositif en direction des agents. Cela devrait également faciliter la libération de la parole. Les prestataires choisis sont « Signalement.net » et « Allodiscrim ».

Les déclarations se font en ligne sur la plateforme du CDG69, ou sur une plateforme locale, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Ce dispositif a fait l'objet d'un avis préalable favorable de la part des représentants du personnel du CHSCT et de la Ville, ainsi que d'un Comité technique. Une communication importante et régulière sur l'existence de ce dispositif sera mise en place dès la rentrée de septembre. Un résumé de ce

dispositif a été déposé sur vos tables afin que vous en ayez une parfaite connaissance.

Je vous remercie par avance de valider cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je passe la parole à Aurélie MARAS pour l'attribution de subventions

15. Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et de l'égalité pour un montant de 371 975 € - Exercice 2022 – Mission égalité et hospitalité

Mme MARAS.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit de l'attribution de subventions pour soutenir les associations engagées dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, qu'elles soient liées à l'origine, à l'âge, au genre, à l'orientation sexuelle, à la religion ou à la situation de handicap.

Vous avez pu voir, dans le détail, que le montant des subventions est identique ou en hausse, avec l'intégration de nouvelles associations. Au total, il y a trois enveloppes d'environ 120 000 € sur les trois volets suivants :

- ✓ Égalité femme/homme ;
- ✓ Droit des citoyens ;
- ✓ Handicap et accessibilité.

Plusieurs associations concernent le 8^e arrondissement et y ont un champ d'action. Pour n'en citer qu'une, je souhaite évoquer « Point de vue sur la ville » qui s'implique notamment *via* les commissions Voirie et Accessibilité ainsi que les Conseils de quartier. Ils interpellent les adjoints Voirie et Mobilité sur tous les problèmes rencontrés sur l'espace public. C'est un travail précieux et nous souhaitons les en remercier.

Je profite également de cette délibération pour rappeler

l'engagement fort de la Ville de Lyon dans la lutte contre le validisme et vous invite à visionner la Commission générale qui s'est tenue le 4 mars 2022, « *Comprendre et lutter contre le validisme : enjeux d'une politique d'égalité* ». Elle est très instructive et comprend les interventions de Cécile MORIN et Anaïs CHOULET-VALLET, doctorantes et autrices d'ouvrages sur le sujet. C'est en ligne sur *Lyon.fr*, dans la rubrique « Actualités municipales ».

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je vous repasse la parole pour la délibération portant sur la tarification des salles transférées aux mairies d'arrondissement.

16. Tarification des salles transférées aux Mairies d'arrondissement – Service des Mairies d'Arrondissement

Mme MARAS.- Cette délibération fait suite à la Commission mixte paritaire du 8 juin. Elle porte sur la tarification des salles d'équipement de proximité, dans le but de régulariser et d'harmoniser entre arrondissements.

Pour rappel, les associations bénéficient des salles à titre gracieux, en signant une convention. Il est à noter que le format de la convention pour les associations va être révisé, afin de mentionner et de valoriser le tarif de la salle dont nous prêtons l'usage.

À noter également qu'un important travail a été mené par le service Proximité et Fanny DEL pour régulariser et s'assurer d'une équité entre associations, nous souhaitons ici les en remercier. Grâce à ce travail, toutes les associations, notamment de nombreuses nouvelles associations, ont eu accès à un créneau annuel.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- J'ai une demande de précision qui pourrait influencer sur le vote. Dans l'annexe du document il y a une petite étoile sur certaines salles, dont l'Espace citoyen, la salle des mariages, la salle Fraternité et égalité et l'Espace 101. Il est indiqué que ce sont pour des « activités d'intérêt général » et cette formulation, qui ne vient pas de vous, m'a toujours surpris, car qui définit l'intérêt général ? C'est plutôt une association 1901.

De fait, la petite étoile dit que la salle n'est pas mise à disposition les dimanches, on l'avait en effet évoqué lors de la CMP. Est-ce que cela signifie, à travers la délibération d'aujourd'hui, que les salles de l'Espace citoyen et de l'Espace 101, ainsi que la salle des mariages et la salle Fraternité et égalité ne sont plus mises à disposition le dimanche ?

M LE MAIRE.- Cela signifie exactement cela. Puisque pour mettre à disposition des salles le dimanche, il faut avoir des gardiens présents, et que nous n'en disposons pas. Dans les conditions actuelles d'exploitation de ces salles, nous n'avons pas les moyens de les mettre à disposition le dimanche.

M. LEVY.- Je comprends que les gardiens aient le droit de se reposer et d'avoir une vie de famille, pour autant, la vie associative est composée, dans notre arrondissement, à 95 % de bénévoles. Ils se réunissent et organisent des lotos, des manifestations, des assemblées générales, voire des repas de début ou de fin d'année, essentiellement les week-ends. De fait, cela va priver la vie associative de notre arrondissement d'une possibilité d'expression et de dynamisme. On ne peut pas se retrouver à travers cette volonté de réduire l'activité associative au sein du 8^e arrondissement.

M. LE MAIRE.- Nous le regrettons tout comme vous. La seule solution proposée aux associations qui auraient besoin de salles le week-end c'est qu'elles assument la charge du SSIAP, capable de gérer la sécurité incendie des salles.

M. LEVY.- Cela représente au minimum 350 à 400 €.

M. LE MAIRE.- Je le sais bien.

M. MOURIER.- Je souhaite apporter une explication de vote, conjointe avec le groupe Socialiste.

La délibération qui nous occupe sur la tarification des salles d'arrondissement est éminemment politique. Car, au-delà de la gestion comptable du patrimoine d'arrondissement, elle soulève la question de notre soutien à la vie associative. Comme soulevé par mon collègue Charles-Franck LEVY, la vie politique et syndicale lyonnaise est particulièrement riche et diversifiée.

Il est une tradition, depuis plusieurs années ou mandats, dans le 1^{er} arrondissement, de prêter les salles gérées par l'arrondissement à titre gratuit à toutes les associations à but non lucratif poursuivant une activité d'intérêt général. Aussi, nous saluons la volonté de la Conférence des maires de tendre vers davantage d'harmonisation dans la tarification entre les arrondissements.

Or, la gratuité que nous défendons est une faculté que le Conseil municipal peut décider de mettre en place. Nous avons lu, dans la délibération, l'interdiction d'étendre cette gratuité aux syndicats et aux partis politiques, et c'est ici que nos analyses diffèrent. Nous considérons, en effet, que ces groupements constituent des associations d'intérêt général et que nous nous devons de les soutenir en tant que corps intermédiaire, mis à mal depuis déjà trop longtemps. Un exemple : les partis politiques ont pour structure, pour assise juridique, une association de loi 1901 non lucrative, qui a pour visée l'intérêt général.

Nous avons toutes et tous ici, en tant qu'observateurs et acteurs de la vie politique, constaté que l'abstention progresse, encore. Dès lors, nous devons faciliter la capacité de réunion des Lyonnais et des Lyonnaises à travers l'activité associative, politique et syndicale. Nous devons faire vivre la démocratie par des actes concrets, en ouvrant les portes de notre maison commune.

C'est pour ces raisons que le groupe Lyon en commun et le groupe Socialiste, la gauche sociale et écologique et apparentée s'abstiendront sur cette délibération, par défense de la gratuité des salles d'arrondissement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il une autre prise de parole ?

Mme RUNEL.- En effet, le groupe Socialiste s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je souhaite apporter une petite précision. J'aimerais pouvoir abonder dans ce sens, mais je suis désolé, aujourd'hui la loi ne le permet pas. Vous relirez correctement. On a fait vérifier par les services juridiques de la ville, on a regardé ce point pour pouvoir avancer, mais la loi ne le permet pas.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, votez contre avec nous pour montrer justement que vous avez besoin de permettre l'ouverture des salles le dimanche. C'est un signe intéressant que vous pourriez montrer, pour justement forcer l'arrondissement.

Quand on est contre, on vote contre.

M. LE MAIRE.- J'espère que lorsque l'on s'opposera à la retraite à 65 ans, vous voterez contre à l'Assemblée nationale (*rires*).

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Les deux groupes d'opposition*). Qui s'abstient ? (*Groupe Lyon en commun et groupe Socialiste, la Gauche Sociale et Écologique*).

Adopté à la majorité, je vous remercie.

Madame MARAS, je vous repasse la parole pour le dernier rapport concernant les arrondissements en fête et les subventions aux associations.

17. Arrondissement en fête : subventions aux associations – Approbation de conventions – Direction des Évènements et Animation

Mme MARAS.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit de voter, *via* cette délibération, des subventions à des associations dans le cadre de l'organisation de fêtes de quartier. Sept projets festifs sont portés par des associations. Pour le 8^e arrondissement, cela concerne le comité des fêtes de Monplaisir, avec une subvention de 2 000 €. En l'occurrence, l'évènement du 25 juin est annulé, un rectificatif sera donc fait afin que la subvention porte sur un autre évènement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Je ne prendrai pas part au vote de la délibération liée au comité des fêtes de Monplaisir.

En revanche, j'avais une question ou une interrogation : j'ai été assez surpris de l'absence, quasiment, de fête de la musique dans notre arrondissement. C'était uniquement un spectacle dans le jardin de l'école de musique Guy Candeloro, heureusement qu'ils étaient là. Sinon, en termes de programme impulsé par la mairie d'arrondissement, il n'y avait rien sur le 8^e arrondissement.

La place des États était vide, la place Ambroise Courtois était vide, le jardin Lumière était vide et j'ai trouvé que c'était triste, je voulais donc vous le signaler. On a bien vu que tous les moyens étaient mis en centre-ville, sur un boulevard, c'était d'ailleurs très réussi, entre Villeurbanne et Lyon. Mais j'ai trouvé dommage que notre arrondissement ait été oublié pour cette fête populaire qu'est la fête de la musique.

M. LE MAIRE.- Avez-vous fait le tour des autres arrondissements, Monsieur LEVY ? Car l'ensemble du programme de la fête de la musique cette année a été concerté en lien avec Villeurbanne, capitale française de la culture. Cela a été un travail commun entre la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne, sur le « Boulevard de la musique ». Aussi, je vous remercie de reconnaître que cela a été une grande réussite, et que cela a été extrêmement apprécié.

En effet, cela a mobilisé énormément de moyens de la part des deux communes pour l'organiser, de ce fait il n'y a pas eu d'autres programmations dans les autres arrondissements. La fête de la musique doit rester avant tout une fête populaire, tout un chacun est invité à sortir de chez lui et à jouer de la musique. J'étais déjà né quand la fête de la musique a été créée, j'étais suffisamment âgé pour en profiter. Ce n'est pas qu'une question d'organisation de la municipalité, c'est une invitation faite à l'ensemble des citoyens à s'emparer de l'espace public au profit de la musique.

Quelqu'un veut-il compléter ce propos ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, je ne suis pas d'accord avec ces questions. Même si cela consiste à inviter chacun à descendre dans la rue et à faire de la musique, il y a un accompagnement de la collectivité, il y a une impulsion, le fait de dynamiser et d'organiser la vie associative. Surtout, comme le dit mon voisin, dans des quartiers où parfois il peut manquer, pour tout un tas de raisons, de cette impulsion-là, du culturel, du dynamisme ou autre. Il est important de l'accompagner et de le soutenir. Je me suis en effet promené dans plusieurs quartiers du 8^e arrondissement, et j'ai vu des gens descendre, voir qu'il n'y avait rien et rentrer chez eux en ne comprenant pas ceci.

C'est dommage, mais je ne désespère pas que l'année prochaine vous puissiez vous rattraper, comme vous l'avez fait sur le feu d'artifice des États-Unis, puisque vous avez changé de position, et je vous en remercie. Pour autant, je trouve dommage qu'un événement populaire comme celui-ci ne soit pas mis en œuvre dans notre arrondissement.

On a déjà des difficultés, pour des raisons qui ne sont pas liées à votre mandat, mais par rapport à la Fête des Lumières, où tout est déjà concentré sur le centre-ville. La Fête de l'eau, forcément, comme c'est le Rhône et la Saône, c'est un peu plus compliqué dans notre arrondissement. Je crois qu'il y a une animation du jet d'eau sur les États, mais je ne sais pas si elle sera maintenue.

Il est dommage que la fête de la musique n'ait pas eu lieu dans notre arrondissement, et je le regrette. C'est ce que je voulais vous signifier.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- La fête de la musique a eu lieu à Lyon, et c'est l'essentiel. Je vous invite, pour le festival entre Rhône et Saône, à venir avec un maillot orange à la déambulation jusqu'à la découverte de la Mâchecroute. Et justement pour vous permettre de venir en toute quiétude, nous avons tiré au sort la couleur orange pour le 8^{ème} arrondissement.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). (*Départ de M. LEVY*).

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Nous passons au volet « Éducation, petite enfance ». Monsieur LESUEUR, c'est à vous pour l'attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la restructuration de trois groupes scolaires dont, pour nous, le groupe Édouard Herriot.

18. Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation et la restructuration de trois groupes scolaires (Meynis, Painlevé et Herriot) – Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage – Lancement des opérations n°03001001 « GS Painlevé – Réhabilitation partielle », et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n°2021-1, programme n°20006 – Direction de la Construction

M. LESUEUR.- Mesdames et Messieurs.

Ces travaux ont été décidés dans le cadre du Plan pluriannuel 2021-2026 de la Ville de Lyon, qui incarne la transition écologique, sociale et démocratique et traduit la volonté de la Ville de répondre aux besoins de la population avec efficacité et sobriété.

Nous avons constaté, lors de notre investiture, le très mauvais état d'entretien des groupes scolaires. Ces travaux d'entretien et de rénovation sont attendus depuis très longtemps. Pour le groupe scolaire Édouard Herriot, ces opérations de travaux prévoient, dans nos programmes spécifiques :

- ✓ L'installation d'un second ascenseur ;
- ✓ La mise en accessibilité du bâtiment élémentaire ;
- ✓ L'aménagement du pôle rééducation au R+3 ;
- ✓ L'aménagement des sanitaires adaptés à chaque niveau ;
- ✓ La rénovation énergétique partielle des bâtiments maternelle et élémentaire, avec remplacement des derniers simples vitrages existants ;
- ✓ La protection solaire, l'installation de VMC ;
- ✓ Dans les sanitaires, installation de vannes thermostatiques ;
- ✓ L'étanchéité et l'isolation des toitures sur les bâtiments élémentaire et maternelle.

L'enveloppe financière prévue pour les trois groupes scolaires se monte à 5 805 000 €, dont 1 850 000 € pour le groupe Édouard Herriot.

Afin de répondre à ces besoins, et comme les services de la Ville de Lyon sont saturés, il est proposé de confier un mandat de maîtrise d'ouvrage, délégué à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré pour l'Action Sociale (SAHLMAS).

Par ce marché, le titulaire agira au nom et pour le compte de la Ville. Le montant de la rémunération, pour le mandataire, est fixé à 207 000 € pour les trois groupes, dont 65 000 € pour le groupe scolaire Édouard Herriot.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie de voter cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). (*Départ de Mme RUNEL et de M. BERZANE*).

Adopté à la majorité, merci.

À nouveau M. LESUEUR pour l'extension du collège Jean Mermoz et l'autorisation d'exonération des frais de mise à disposition au bénéfice de la Métropole.

19. Lyon 8^e – Extension du collège Jean Mermoz – Autorisation d'exonération des frais de mise à disposition au bénéfice de la Métropole de Lyon d'une partie de la parcelle AN 129 située au 29 rue Professeur Ranvier – EI 08007 – Direction Centrale de l'Immobilier

M. LESUEUR.- Mesdames et Messieurs.

Nous parlons ici de la mise à disposition d'une partie d'un tènement immobilier de la Ville de Lyon à la Métropole pour préparer l'extension du collège Jean Mermoz. Nous proposons l'exonération des frais de mise à disposition. Pour information, notre générosité était évaluée à 200 €, charges et taxes comprises.

Je vous remercie d'adopter cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Merci.

Est-ce cette extension qui prévoira la mise en place d'un restaurant scolaire à l'intérieur du collège ?

M. LE MAIRE.- C'est tout à fait cela.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur ODIARD, pour la création d'une nouvelle école maternelle Louis Pasteur et la fusion de deux écoles.

20. Création d'une nouvelle école maternelle Louis Pasteur – Fusion des écoles et des périmètres des écoles maternelles Olympe de Gouges et Louis Pasteur, engendrant la fermeture de l'école maternelle Olympe de Gouges – Lyon 8^e – Direction de l'Éducation

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Durant la phase d'évolution puis de reconstruction du groupe scolaire Louis Pasteur, celui-ci sera accueilli, dès la rentrée de septembre 2022, sur le site de l'école maternelle Olympe de Gouges. À partir de 2023, le groupe scolaire Pasteur sera reconstruit.

À sa réouverture, l'école Olympe de Gouges bénéficiera de travaux importants de réhabilitation, qui se poursuivront jusqu'en 2027. C'est à ce moment-là que nous aurons deux groupes scolaires de 14 classes chacun, avec des périmètres distincts, là où nous avons jusqu'à ce jour une école élémentaire de 14 classes et deux écoles maternelles de cinq classes (Pasteur) et de trois classes (Olympe de Gouges), qui se partageront le périmètre de l'école élémentaire Pasteur.

Le projet urbain Mermoz Sud entraînera l'arrivée de nouveaux habitants, dans ce quartier profondément métamorphosé, et les six classes supplémentaires dont nous disposerons alors nous permettront d'accueillir tous les enfants dans des écoles agréables à vivre, là où aujourd'hui les élèves et leurs enseignants souffrent actuellement des températures excessives estivales, comme dans trop d'écoles du 8^e.

La durée des programmes de construction, pour un enfant qui entrera à la rentrée prochaine à l'école maternelle, s'étendra quasiment sur la totalité de sa scolarité primaire. Dès lors, le maintien de deux écoles maternelles séparées sur le même site, avec tous les problèmes de surveillance et de division de l'espace en cours de récréation que cela suppose, n'avait guère de sens. Voilà pourquoi le DASEN, dès son arrivée en 2020, a pris la décision de fusionner les deux écoles, et donc de fusionner les périmètres scolaires temporairement, j'insiste, même si cette temporalité est très longue si l'on se place dans le temps de l'enfant.

Notre préoccupation est justement le bien-être des enfants et la cohésion de la nouvelle équipe issue de la fusion. Pour cela, nous accompagnons l'école Pasteur dans la mise en place de projets centrés sur cet élément marquant : dire au revoir à l'ancienne école, s'installer dans la nouvelle en faisant connaissance des nouvelles personnes avec qui l'on partagera désormais le quotidien.

Les parents expriment, c'est bien naturel, une nostalgie légitime pour cette école qui va entrer en sommeil pour quelques années. Mais les enfants trouveront très vite leurs marques dans leur nouvelle école, la directrice de l'école maternelle Pasteur étant pleinement investie dans ce projet. Je tiens ici à la remercier, tout comme l'ensemble de l'équipe enseignante de ce groupe scolaire.

Quant à la directrice de l'école qui fusionne avec la plus grande, selon les règles administratives de l'Éducation nationale, elle a été prioritaire pour choisir un poste qui lui convenait dans la circonscription, puisqu'elle va prendre, à la suite de son départ à la retraite, la suite de la directrice actuelle de l'école maternelle Combe Blanche. Je tiens ici également à la remercier pour les 27 années passées à la direction de l'école Olympe de Gouges.

Nous avons pris le temps de bien accompagner ce processus, assez rare dans l'histoire des écoles, à tous les niveaux : personnel municipal, directeur de l'accueil et des loisirs et animateurs de la MJC Laënnec, personnel enseignant et parents d'élèves des trois écoles. Huit réunions pour organiser la délocalisation du restaurant scolaire depuis le 8 mai et 11 réunions pour organiser la fusion et le déménagement de l'école Pasteur.

Ainsi que l'inspectrice de l'Éducation nationale, avec ses prescriptrices, j'ai participé aux différents Conseils d'école de la deuxième période, et avec Stéphanie LÉGER nous avons réuni les parents des deux écoles sur site le 11 avril.

Je vous remercie de donner un avis favorable à cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou remarques ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- J'ai une question de forme et une question de fond.

En premier lieu, je regrette que le nom d'Olympe de Gouges, même temporairement, disparaisse. Il aurait été bien de maintenir les deux noms d'école. En matière de symbole, ainsi que pour l'action menée par Olympe de Gouges, il est dommage que son nom disparaisse, même temporairement, du 8^e arrondissement.

En second lieu, bien sûr cette discussion n'a aucun lien avec le projet de rénovation urbaine que nous soutenons. Pour autant, lorsque tout sera terminé, nous aurons un groupe scolaire de 14 classes et un autre de 14 classes, même si cela n'apparaît pas clairement dans la délibération. Ce qui veut dire concrètement, même si je ne connais pas l'avis (puisque, Monsieur le Maire, vous avez dû émettre un avis sur cette fusion de groupes scolaires et d'écoles), qu'un poste de directeur a été supprimé. Puisqu'auparavant il y avait trois postes et que demain il n'y en aura plus que deux.

En effet, nous aurons un directeur pour le groupe scolaire Pasteur et un pour le groupe scolaire Olympe de Gouges. Dans un quartier en réussite éducative, un quartier prioritaire, il me semble important de maintenir le niveau de l'emploi public dans cette école. Supprimer un poste de directeur, c'est donc ajouter plus de travail, à terme, à l'un des deux directeurs. Je ne veux donc pas

me retrouver vers une succession de postes de directeurs.

Par ailleurs, cela a également une influence sur le nombre d'encadrants au niveau de la Ville, puisque d'ici là les éléments seront peut-être amenés à changer, mais le nombre de directeurs d'accueil de loisirs était aussi calé sur le nombre de directeurs d'école. Cela veut dire qu'il y aura peut-être aussi à terme une suppression de poste de directeur d'ALAE à la Ville de Lyon. Je trouve cela dommage, car le fait qu'il y ait trois directeurs d'école, ce n'est pas de trop pour assurer le suivi des familles et des enfants.

C'est pour cette raison que nous voterons contre cette fusion, qui amène à des suppressions de poste au sein des écoles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur ODIARD, souhaitez-vous répondre ?

M. ODIARD.- Pour ce qui est du nom de l'école Pasteur, c'est une règle de l'Éducation nationale, qui fait que la plus grande école absorbe la plus petite. Je le regrette moi aussi. Supprimer un nom d'école féminin, ce n'est pas dans nos objectifs. C'est pourquoi nous aurons à cœur de rétablir ce nom lorsque le moment sera venu.

Ensuite, j'entends bien ce que vous dites sur le fait que l'on ait moins de directeurs à terme. C'est effectivement ce qui semble se préparer, même si je n'ai pas encore les arbitrages qui seront faits en 2027, on en est encore assez loin.

Cependant, nous serons avec des écoles de petite taille, des écoles de 14 classes, ce n'est pas tout à fait la même dimension que ce que l'on trouve actuellement. On peut donc imaginer qu'il sera plus aisé de gérer un groupe scolaire de 14 classes avec des effectifs réduits que deux écoles de taille importante, avec des enjeux tout à fait différents. Je ne suis donc pas certain que ce soit forcément un handicap.

C'est bien ce que l'on a fait avec la création de l'école Anne Sylvestre, avec une direction unique. Cela avait été décidé du temps où vous étiez là. Je ne pense pas que cela pose un gros problème actuellement dans le

fonctionnement. Et je ne pense pas que cela en créera dans les futurs groupes scolaires que l'on va créer.

Quant à l'accueil de loisirs, ce qui est important c'est l'encadrement effectif en termes d'animateurs. On peut avoir imaginé un poste de directeur d'accueil de loisirs et de directeur d'accueil de loisirs adjoint, c'est d'ailleurs ce qui va se passer dans l'école Pasteur fusionnée. Puisque les directeurs d'accueil de loisirs restent en fonction, un titulaire et un adjoint. On peut donc imaginer que ce genre de formule se reproduira dans les années prochaines, c'est une chose que l'on peut tout à fait défendre si l'on estime que cela a du sens.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Groupe Pour Lyon*).
Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à la majorité, merci.

Monsieur ODIARD, je vous repasse la parole pour la reprise d'activité en régie municipale des accueils de loisirs périscolaires.

21. Reprise d'activité en régie municipale des accueils de loisirs périscolaires dans les huit écoles du 8^e arrondissement de Lyon à compter du 1^{er} janvier 2023 – Direction de l'Éducation

M. ODIARD.- Lors du Conseil municipal du 31 mars dernier, nous avons vu que la fédération Léo Lagrange n'avait pas répondu à l'appel à l'initiative associative afin de renouveler le cadre partenarial pour la gestion des activités périscolaires des écoles pour la période 2022 à 2025. Une passation de marché public a alors été décidée pour les écoles de trois arrondissements. Concernant le 8^e arrondissement, conformément à ce qui avait alors annoncé, c'est une reprise en régie municipale à compter du 1^{er} janvier 2023 qui vous est proposée ce soir.

Cela concerne les écoles maternelles élémentaires John Kennedy, Louis Pergaud, Charles Péguy et Alain Fournier, les trois dernières étant en

REP+. Il s'agit là d'un souhait de la Ville de Lyon de s'assurer de meilleures conditions de fonctionnement et de coopération possibles pour ces écoles situées en géographie prioritaire et dans le périmètre de la Cité Éducative.

Bien entendu, conformément au Code général de la fonction publique et au Code du travail, les salariés concernés se verront proposer des contrats de droit public similaires à ceux dont ils disposaient auparavant, à durée déterminée ou indéterminée.

Nous avons prévu plusieurs moments pour la formation des familles.

Le premier temps s'est déroulé le 16 mai à l'école Charles Péguy. Stéphane LÉGER et moi-même, accompagnés de la responsable des territoires et de la directrice des territoires d'écoles, avons invité les parents d'élèves délégués des écoles concernées.

Nous organiserons un second temps d'échange à l'automne, afin d'y associer les nouvelles familles, temps qui sera cette fois-ci ouvert à toutes les familles qui fréquentent les lieux scolaires, afin de les accompagner dans les modalités pratiques d'instruction et de règlement de la participation financière, entre autres.

Nous vous remercions de donner un avis favorable à cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- J'ai deux questions.

À quel moment le projet d'animation sera-t-il élaboré, puisque l'on parle beaucoup de technique, mais pas de projet. Que sera-t-il proposé aux enfants à partir de la rentrée ? Je reviens sur un débat que nous avons déjà eu, mais je ne comprends pas pourquoi ce changement de régime se passera à la rentrée scolaire ou en septembre, au lieu de tout simplement le faire en janvier.

Aussi, pouvez-vous nous garantir que toutes les salariées actuellement à Léo Lagrange se verront bien proposer une solution par la Ville de Lyon ? Êtes-vous bien certain qu'aucun salarié ne sera mis à l'écart ?

J'ai une deuxième question, sans lien direct avec cette délibération sur l'éducation. Pouvez-vous faire un point sur les ouvertures et fermetures de classe dans notre arrondissement ?

Je vous remercie.

M. ODIARD.- Pour ce qui est du projet d'établissement, le projet d'accueil de loisirs, étant donné que nous partons avec les mêmes équipes pour la prochaine rentrée, ce projet sera construit par les équipes actuelles.

Ensuite, étant donné qu'il y a une reprise du personnel par la Ville de Lyon, le projet qui est établi pour la rentrée se poursuivra sur la totalité de l'année scolaire. La seule chose qui va changer pour les familles, ce sont les modalités de règlement, entre le fait de régler à Léo Lagrange et de régler à la Ville de Lyon. Ce sera divisé en deux semestres, de façon à faciliter les démarches.

D'après les échos que nous avons, puisque les services de la direction de l'Éducation se rapprochent des personnels et des directeurs d'accueil de loisirs, entre autres, il y a une volonté de stabilité : les personnes qui sont déjà en poste dans les écoles souhaitent rester au moment du passage en régie. Il n'y aura donc pas de changement de projet d'établissement au 1^{er} janvier.

Au contraire, le fait de faire cette transition au 1^{er} janvier va permettre aux équipes de lancer le projet périscolaire dès la rentrée, avec les personnes qui seront présentes à ce moment-là. On peut imaginer que des animateurs, qui ne souhaitent pas poursuivre, vont rechercher un nouvel emploi pendant l'été, comme chacun d'entre nous le ferait. Il y avait d'ailleurs aujourd'hui même un forum de recrutement d'animateurs dans le 8^e arrondissement, et cela va se poursuivre à l'automne au tout début septembre au niveau de la Ville de Lyon, pour recruter des animateurs de périscolaire à l'échelle de la ville.

Pour ce qui est de la continuité, ce n'est donc pas un souci, elle sera établie. On verra à la rentrée s'il y a des ajustements à faire en matière de ressources humaines.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

On aura également une ouverture de session de formation au BAFA, en lien avec les structures du territoire. Aussi, on va rechercher des liens

avec les universités pour la mise en place d'une licence professionnelle qui permettra d'augmenter la compétence et de valoriser le travail des animateurs scolaires. Car il est vrai que ce métier est insuffisamment reconnu et qu'il sera de plus en plus sollicité et de plus en plus moteur dans le fonctionnement des écoles. On cherche donc à accroître cette qualification et cette reconnaissance du travail qu'ils font au quotidien auprès de nos élèves.

Pour ce qui est des fermetures et ouvertures de classe, nous ne sommes malheureusement pas en état de répondre pour l'instant. Puisque le CDEN, qui va décider de tout cela, aura lieu le 27 juin, car c'est à ce moment que les écoles auront les éléments. Un Comité technique aura lieu demain, qui permettra de voir vers quoi on s'oriente.

Je vais peut-être vous répondre de manière optimiste. J'ai consulté l'ensemble des directions des écoles du 8^e arrondissement afin qu'elles m'alertent, même si les chiffres m'arrivent toutes les semaines, sur des risques de fermeture éventuelle. Puisqu'à la lecture des chiffres, ce sont elles qui en ont la meilleure maîtrise et qui connaissent le mieux l'évolution de leurs effectifs.

J'ai ensuite fait remonter ces éléments à l'agence de l'Éducation, afin qu'elle puisse défendre les écoles de notre arrondissement. Il semble que les choses s'engagent plutôt bien : on ne reviendra pas sur les fermetures actées au CDEN du 2 février, mais il semble aussi que les écoles qui étaient à suivre peuvent être tranquillisées dans leurs prévisions. Évidemment, tout cela sera confirmé officiellement la semaine prochaine.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous passons au volet « Culture et tourisme », je passe la parole à Constantin BACHER en raison du départ de Jacques BONNIEL et de Christophe LESUEUR.

22. Attribution de subventions de fonctionnement à 28 structures dans le domaine du patrimoine, cinéma, des écritures et des arts visuels, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Casino pour un montant global de 169 500 € - Approbation de conventions – Direction des Affaires Culturelles

M. BACHER.- Bonjour, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je vais vous présenter la délibération 3831, qui porte sur l'attribution de subventions à un total de 28 structures dans le domaine culturel. Ces attributions sont donc pour nous l'occasion de rappeler, par la démonstration, l'engagement de notre majorité à porter une ambition forte en matière de politique publique et culturelle. Nous portons par exemple un rééquilibrage du budget de la culture, dont cette délibération n'est finalement qu'un prolongement.

Trois structures de notre arrondissement sont concernées par ces subventions :

- ✓ L'association LYF, qui porte notamment le Festival du Film Jeune de Lyon :
- ✓ Le collectif ITEM, qui porte la création au niveau local, national et international ;
- ✓ Le Musée Urbain Tony Garnier, que je ne vous ferai pas l'offense de vous présenter.

Je vous demande, Monsieur le Maire, chers collègues, de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ou questions ? (*Non*).

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). (*Déport de M. BONNIEL et de M. LESUEUR*).

Adopté à la l'unanimité, merci.

Monsieur BONNIEL, c'est à vous pour la délibération 4136 pour l'approbation du projet Des Livres à soi.

23. Approbation du projet Des Livres à soi, porté par la bibliothèque municipale – Ville de Lyon, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes pour les années 2022, 2023 – Direction des Affaires Culturelles

M. BONNIEL.- L'État soutient régulièrement les collectivités locales dans leurs actions en faveur du développement de la lecture et de la réduction des inégalités d'accès à la culture.

Il propose aux collectivités d'élaborer conjointement le financement des projets concertés, avec le souci de toucher en priorité les territoires et les populations les plus éloignés de la lecture comme de la culture.

La bibliothèque de Lyon, pour sa part, mène régulièrement des actions de ce type. Elles sont complétées aujourd'hui au moyen de ce dispositif nommé « Des Livres à soi ». Le principe de ce dispositif est de familiariser, de former et de faciliter l'accès à la lecture et aux livres, pour des publics qui en sont donc, au départ, très éloignés. Il permet de disposer de livres que l'on a choisis pour ses enfants, de les partager chez soi, l'objectif étant de rendre les livres accessibles pour tous.

La bibliothèque municipale de Lyon souhaite mettre en œuvre ce dispositif dans des quartiers prioritaires de la politique de la Ville de quatre arrondissements. Pour ce qui nous concerne, il s'agit des quartiers des États-Unis ou de Langlet-Santy. Dix ateliers sont organisés pour les parents, souvent au sein de structures partenaires comme les centres sociaux ou les crèches, dans une librairie ou au salon du livre jeunesse de Villeurbanne. Chaque parcours dure entre six et huit mois, et si la famille a suivi ce parcours jusqu'au bout elle reçoit un chèque Lire de 80 € pour l'achat de livres.

À titre d'information, l'État participe, en 2022, à la mise en place du dispositif par une subvention d'un montant de 19 062 €, ce qui correspond à 78 % du coût total des actions prévues.

Je vous propose donc d'adopter la décision qui consiste à mettre en place ce projet Des Livres à soi pour les années 2022 et 2023.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui

s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci. Monsieur BONNIEL, je vous repasse la parole.

24. Attribution de subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et Casino pour un montant global de 366 000 € - Approbation de conventions – Direction des Affaires Culturelles

M. BONNIEL.- Nous abordons maintenant une série de délibérations que je vais synthétiser, puisqu'elles font entre 15 et 40 pages chacune. Je vais ainsi vous livrer les principaux éléments d'appréciation.

La première de cette délibération concerne les subventions de fonctionnement à 51 associations dans le domaine du théâtre, qui sont prises sur le Fonds d'Intervention Culturelle (FIC) et, pour une très faible part, sur l'enveloppe Casino. L'ensemble se monte à 366 000 €. Ces subventions de fonctionnement, sollicitées par le secteur indépendant de la culture, des lieux de création, de diffusion associative, des équipes artistiques, sont à l'origine de créations artistiques.

Dans le cadre du rééquilibrage au sein du budget Culture, le montant des subventions proposées a été revu à la hausse dès 2021, afin de participer à des conditions de travail et de production des œuvres plus favorables pour les artistes. Les subventions proposées pour l'année 2022 suivent cette dynamique.

On sait que le secteur du théâtre est particulièrement dynamique à Lyon, pour des raisons historiques, d'ailleurs, notamment à travers la co-présence de lieux de formation prestigieux comme le Conservatoire Régional, l'ENSATT ou plusieurs écoles privées, des lieux d'accueil pour les compagnies, les scènes découvertes, les lieux de résidence comme Ramdam, la Fédération ou la Friche Lamartine. Et la complémentarité d'institutions qui accompagnent les phases de recherche, de création et de diffusion, je pense au Théâtre Nouvelle Génération, qui est un CDN, le théâtre des Célestins ou le théâtre du Point du jour.

Cette dynamique se traduit par un nombre de structures qui sollicitent la ville pour une aide à leur fonctionnement qui est extrêmement élevé : 98 structures ont demandé une aide, mais finalement ce sont 51 associations qui sont proposées au subventionnement par la Ville, pour un montant de 366 000 €, que je vous demande d'approuver.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ?

Madame VALLA.

Mme VALLA.- Je souhaitais faire une intervention au nom du groupe Lyon en commun sur le pack des quatre délibérations.

Monsieur le Maire, chers habitants du 8^e arrondissement, chers collègues.

Au lendemain de la fête de la musique, présente dans la Ville de Lyon sous diverses formes, ce Fonds d'Intervention Culturel (FIC), découpé en quatre délibérations, est essentiel, en particulier en cette période de crise politique majeure où la culture était la grande absente des débats démocratiques durant les élections présidentielles et législatives qui viennent de se dérouler.

Nous nous félicitons du soutien aux divers lieux de création et de diffusion, qui permettent aux équipes artistiques d'exister grâce à des subventions de fonctionnement et de vous présenter régulièrement de nouvelles œuvres. Ainsi que le renforcement des scènes découvertes, qui permettent au public de découvrir, sur des scènes existantes, de nouveaux artistes qui peuvent enfin se produire une fois le processus de création terminé.

Le soutien aux lieux de proximité est lui aussi nécessaire, car il offre à nos concitoyens la possibilité de se retrouver dans des lieux conviviaux et d'échanger autour d'une œuvre, voire de rencontrer les artistes en cours et en fin de performance lors d'un échange proposé par les structures.

Le maintien d'aide à des équipes artistiques indépendantes, dont les premières aides « coupe de pouce », est plus qu'indispensable, surtout après les années blanches générées par le COVID. Nous sommes donc fiers de la politique culturelle menée par Nathalie PERRIN-GILBERT à Lyon dans un contexte difficile.

La Métropole et la Ville de Lyon font en effet face aux attaques de la droite de WAUQUIEZ. Nous n'oublierons pas les diverses baisses de subventions assénées par le président du Conseil régional, pour 2,5 M€, dont la menace de fermeture du Musée Urbain Tony Garnier.

La culture, c'est donc la possibilité de créer, de transmettre, grâce aux services publics de l'Éducation et de la Culture. Je pense aux crèches, aux écoles, aux bibliothèques, aux MJC, et bien d'autres. De diffuser une œuvre sous de multiples aspects et de participer à sa mémoire, afin qu'elle s'inscrive dans le patrimoine commun, en touchant à tout âge de la vie. J'ai en exemple les murs emblématiques du quartier des États-Unis de notre arrondissement. Ouvrir à la culture, c'est amener à la diversification, et cela constitue un vecteur émancipateur capital. C'est créer du commun autour d'une même œuvre et rassembler l'humain.

Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur BONNIEL, je vous repasse la parole pour la délibération 4166.

25. Attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations culturelles du domaine des musiques actuelles pour un montant global de 190 000 € - Enveloppe FIMA – Approbation d'une convention – Direction des Affaires Culturelles

M. BONNIEL.- Cette délibération concerne le domaine des musiques actuelles. C'est l'attribution de subventions de fonctionnement à 24 associations culturelles, pour un montant global de 190 000 €.

42 dossiers d'associations ont été étudiés par la direction des Affaires culturelles, parce qu'elles sollicitaient une subvention de fonctionnement de la Ville de Lyon pour un montant global de 662 900 €. Or, comme je viens de

le dire, l'enveloppe allouée est de 190 000 €. Il est donc proposé de soutenir ces 24 associations, qui œuvrent dans l'ensemble des métiers du secteur des musiques actuelles (lieux de diffusion, organisation de concerts, labels, collectifs, festivals). Nombre de ces structures sont d'ailleurs de petites associations qui développent leurs activités grâce à l'engagement de nombreux bénévoles et par l'attribution, justement, de subventions.

Notre arrondissement est concerné par l'attribution d'une subvention à une association d'anciens étudiants du CRR et du CNSMD, les deux conservatoires. Cette association s'appelle « L'abeille beugle » et organise un festival de musique à programmation musicale très éclectique. La subvention proposée pour cette association est de 3 000 €.

Une autre association, qui n'est pas implantée dans le 8^e mais y travaille, l'association Coin-Coin Productions, va recevoir une subvention de 5 000 €.

Je vous propose d'adopter cette délibération au bénéfice de ces 24 associations de musique actuelle.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur BONNIEL, je vous repasse la parole pour la délibération n°4167.

26. Attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines pour un montant global de 136 500 € - Enveloppe « Casino » - Approbation d'une convention – Direction des Affaires Culturelles

M. BONNIEL.- Pour l'attribution de subventions de fonctionnement à 17 associations culturelles du domaine des musiques classiques et contemporaines, pour un montant global de 136 500 €.

Comme pour les autres délibérations, qui portent sur l'ensemble

des domaines artistiques, la dotation se fait en fonction de critères artistiques, d'une part, mais également au regard des actions culturelles, c'est-à-dire les actions sur le territoire, les activités pédagogiques, la médiation, l'accompagnement du public, et la recherche de nouveaux publics. Il est à noter que ce secteur bénéficie du soutien du Grand Casino de Lyon, le Pharaon, pour un montant total de 300 000 €, dont 136 500 € sont proposés au vote aujourd'hui. Il est à souligner qu'il restera une partie de cette enveloppe non consommée.

Outre les lieux ou les compagnies très connues, comme le Quatuor Debussy, les Percussions Claviers de Lyon ou le Concert de l'Hostel Dieu, d'autres, plus jeunes et émergentes, sont concernées, comme la compagnie Frotter Frapper, qui est implantée rue Wakatsuki dans notre 8^e arrondissement.

Je vous propose d'adopter cette délibération 4167 au bénéfice des associations de musique classique.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur BONNIEL, toujours, pour la délibération 4168.

27. Attribution de subventions à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque, sur le Fonds d'Intervention Culturel FIC et Casino pour un montant global de 231 500 € - Approbation de conventions – Direction des Affaires Culturelles.

M. BONNIEL.- Cette délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement à 24 structures dans le domaine de la danse et du cirque. Comme précédemment c'est pris, pour l'essentiel, sur le Fonds d'Intervention Culturel (FIC) et, pour une part bien moindre, sur l'enveloppe que le Casino Pharaon met à disposition de la Ville de Lyon pour ses actions culturelles.

L'ensemble de ces subventions de fonctionnement pour les structures dans le domaine de la danse et du cirque se montent au total à 231 500

€.

Je vous demande d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

M. BONNIEL étant en situation de déport sur la délibération 4247, je vais la présenter moi-même.

28. Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Institut français de civilisation musulmane pour un montant de 45 000 € - Approbation d'une convention – Direction des Affaires Culturelles

M. LE MAIRE.- Cette délibération concerne le renouvellement de la subvention à l'IFCM concernant, pour la Ville de Lyon, le développement de la programmation culturelle de l'Institut.

Avez-vous des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*). (*Déport de M. BONNIEL*).

Adopté à l'unanimité, merci.

29. Attribution de subventions de fonctionnement à 16 écoles de musique pour un montant global de 90 900 € - Enveloppe « fonctionnement école de musique » - Direction des Affaires Culturelles

M. BONNIEL.- Cette délibération concerne les subventions de fonctionnement attribuées à 16 écoles de musique pour un montant total de 90 900 €.

La Ville de Lyon a choisi 16 écoles de musique associatives réparties sur son territoire. Ces structures associatives offrent aux Lyonnais, jeunes et adultes, la possibilité de pratiquer tous les types de disciplines

musicales, de l'apprentissage d'un instrument au travail vocal, cours individuels et pratiques collectives, de toutes les esthétiques, classique, jazz ou musique actuelle.

Les écoles de musique associatives, ce sont 16 écoles réparties sur l'ensemble du territoire lyonnais dont certaines sont proches des quartiers prioritaires. Elles sont bien établies dans l'écosystème de l'enseignement musical lyonnais, en complément du Conservatoire à rayonnement régional.

Comme vous le savez probablement, deux écoles associatives œuvrent dans notre arrondissement : l'école Guy Candeloro et l'UMLG.

L'école Guy Candeloro est très active et très ancienne, elle dispense des cours individuels et collectifs. Elle a sa propre harmonie, la Candell'Harmonie, qui est intervenue pour la fête de la musique. Aussi, elle forme à tous les instruments. Elle va participer, à la demande de la DAC, à l'expérimentation d'un réseau d'acteurs sur les parcours d'éducation artistique et culturelle. En effet, aussi bien du point de vue du ministère que du point de vue de la ville, l'éducation artistique et culturelle est un axe privilégié de la politique culturelle.

La subvention, pour l'école Guy Candeloro, est de 4 000 €.

L'autre école concernée est l'UMLG (Union Musicale de Lyon Guillotière – États-Unis), qui entretient des relations soutenues avec le tissu associatif local. D'ailleurs, son siège est situé à l'Espace des 4 Vents. Cette école, en dehors des cours, a créé une chorale, « 8 au Chœur », qui participe d'ailleurs au grand concert du 8^e arrondissement qui a lieu tous les ans. Elle participe également au réseau d'acteurs pour la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération, pour les écoles de musique associatives.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BONNIEL.

Y a-t-il des questions ou remarques ? (*Non*).

Je mets au vote ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Deux mots, avant de passer au volet « Action sociale et santé », sur la programmation culturelle de l'été dans l'arrondissement.

Je vous invite à lire l'agenda qui se trouve sur la dernière page du Journal d'arrondissement, avec la reprise, les 6 et 7 juillet, du Festival Acordanse, qui retrouve son cadre naturel de la place Latarjet. C'est un grand moment, je vous invite vraiment à aller voir ce festival.

« Jazz sur la route de Vienne » va commencer dès fin juin avec une intensification de la programmation et, en plus, une programmation en lien avec le festival « Jazz à Vienne » qui inscrit dans son programme un spectacle qui se tiendra ici dans le 8^e arrondissement.

Le 12 juillet, je vous invite à venir danser sur la place du Bachut. Un bal populaire aura lieu qui sera aussi l'occasion de restituer, en lien avec la Maison de la danse, la concertation qui a lieu en ce moment sur l'aménagement de la place du Bachut.

Je vous invite à venir voir pendant tout l'été, de 17 h à 21 h, les multiples animations qu'il y aura sur la place du 8 mai 45 dans le quartier des États-Unis.

Aussi, le développement progressif, à partir cette année, de « Place à l'été » : à Mermoz, avec des concerts, des animations et tout un tas d'autres choses qui vont se dérouler plusieurs soirs par semaine sur le quartier Mermoz sur le mail Narvik qui est délivré aujourd'hui de toute autre forme d'occupation et qui va être l'objet de travaux de préfiguration de ce que sera ce mail dans les jours qui viennent.

Je vous invite à lire en détail le programme de « Tout l'monde dehors », c'est l'occasion d'avoir un été particulièrement festif dans toute la ville et dans notre arrondissement.

Aussi, le 13 juillet, venez très nombreux sur la Brise de la Pastille. Cette soirée va marquer un moment fort puisque ce n'est pas uniquement l'intervention, que l'on a voulu soutenir, de Coin coin production et d'Antiquarks sur l'ensemble du quartier des États-Unis et au-delà, y a aussi des choses sur d'autres quartiers. On vivra un moment fort le 13 juillet avec une grande soirée

d'animation, des concerts, de la danse, etc., de 17 h à 22 heures 30, qui se clôturera par un feu d'artifice que la mairie du 8^e a décidé d'offrir aux habitants.

Je vous invite donc à venir pleinement profiter de ces animations culturelles dans l'ensemble de notre arrondissement. Comme quoi il se passe bien quelque chose, et comme quoi l'arrondissement est bien animé.

Je passe au volet « Action sociale et santé », je donne la parole à Touria EL GANNOUNI.

30. Programmation financière 2022 au titre de la réduction des risques et de la prévention santé : santé mentale (souffrance psychique), prévention et réduction des risques liés aux addictions, lutte contre les IST, VIH/Sida et hépatites – Attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 € - Direction du Développement Territorial

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Cette délibération a pour but l'attribution de subventions à diverses structures pour un montant total de 200 696 €, dans le cadre de la réduction des risques et de la prévention de santé.

Un certain nombre de besoins ont été identifiés sur le terrain en matière de santé globale, qui ont permis de réfléchir à une stratégie de santé publique qui s'articule autour de trois grands thèmes.

Le premier est la [souffrance psychique](#) : nous avons la chance, sur notre territoire, d'avoir la présence de CLSM (Conseils Locaux de Santé Mentale), qui sont des lieux de concertation et de coordination entre élus, services de psychiatrie, partenaires locaux, usagers et aidants.

Je tiens à souligner ici qu'en novembre 2022, nous aurons l'occasion de célébrer les 20 ans du CLSM du 8^e arrondissement, premier CLSM créé à Lyon.

Les différentes commissions et Copils ont permis, par exemple, de mettre en place :

- ✓ Un stand info santé, santé mentale, sur le marché des États-

Unis, afin de maintenir de l'information et faire de l'« aller vers » au plus proche des habitants :

- ✓ Des petits déjeuners, proposés dans les quartiers politiques de la ville ;
- ✓ Un point écoute adultes au centre social Gisèle Halimi, pour répondre aux troubles psychosociaux des habitants ;
- ✓ Nous avons également travaillé avec le pôle centre du Vinatier afin d'expliquer l'offre de soin aux médecins généralistes et aux psychologues de notre arrondissement, et de leur permettre d'accompagner leur patientèle dans leur parcours de santé. Cela a été l'occasion de donner un espace d'écoute aux professionnels libéraux, en première ligne face à des souffrances psychosociales, et nous allons poursuivre notre action.

La seconde thématique est liée aux addictions et toxicomanies : la Ville de Lyon entend poursuivre son objectif sur la prévention des entrées en consommation et sur les risques qui en découlent.

La dernière thématique concerne le VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles, ainsi que les hépatites : informer, prévenir et orienter vers le soin et lutter contre l'isolement sont les grandes orientations de notre politique de solidarité pour la réduction des risques sanitaires, notamment envers les plus fragiles, et ce en concertation avec l'ARS.

Deux associations sont concernées dans notre arrondissement. Il s'agit de l'association pour l'étude du dépistage de l'hépatite C et de DATI SENI, la Maison du bien-être, qui accueille, écoute et accompagne des personnes mourantes confrontées au VIH, Sida et hépatites.

Ainsi, afin de pérenniser l'ensemble des actions des structures qui œuvrent sur notre territoire je vous propose, chers collègues, d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un montant total de 200 696 €.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Y a-t-il des questions ou remarques ? (*Non*).

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à la majorité, merci.

Toujours Mme EL GANNOUNI pour la délibération 4175 concernant le dispositif d'accès au droit territorialisé.

31. Dispositif d'accès au droit territorialisé – Reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon – Mission égalité et hospitalité

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La délibération suivante concerne la reconduction de la convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon, qui organise des consultations généralistes ou thématiques.

Pour 2021, ces actions représentent, pour l'Ordre, un coût de 339 402 €. Dans l'ensemble des mairies d'arrondissement, nos concitoyens ont la possibilité, grâce à la présence des Maisons de la justice et du droit, qui sont le relais de l'Ordre des avocats, de bénéficier de permanences et de consultations d'avocats.

En 2021, cette action a permis à plus de 700 Lyonnaises et Lyonnais de bénéficier d'une consultation juridique de proximité entièrement gratuite. Dans notre arrondissement, cette permanence a permis à 172 personnes d'en bénéficier. L'action de l'Ordre des avocats répond ainsi à un intérêt local, pour lequel la Ville de Lyon souhaite renouveler son soutien.

Je vous propose donc, chers collègues, de renouveler la subvention d'un montant de 22 500 € par la Ville à l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui

s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

En l'absence de Michèle LE DILY je passe la parole à Angélique VALLA pour la délibération suivante.

32. Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux) pour un montant de 273 730 € - Autorisation de signer les conventions de financement – Action Sociale

Mme VALLA.- Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne des subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées.

Chers collègues, dans le cadre de son projet social, la Ville de Lyon renforce son soutien à l'action sociale associative, dont le partenariat est indispensable à la prise en charge des plus vulnérables.

Le but premier vise à sortir le public de nos aînés, quel que soit leur mode de vie, de l'isolement en faisant venir à eux un public d'âges et d'horizons différents. C'est ainsi que, pour notre arrondissement, les subventions se répartissent selon les thématiques suivantes :

- ✓ Une première enveloppe pour les aides ménagères (service prestataire d'aide à domicile) s'élève à 16 750 € ;
- ✓ Une seconde enveloppe pour le développement réseaux à 8 000 € ;
- ✓ L'enveloppe pour les actions en faveur des personnes âgées/Protection à la santé, pour un montant de 17 400 €.

Par ailleurs, des conventions afférentes à plusieurs des subventions proposées sont également soumises à votre approbation.

Ces conventions concernent les organismes pour lesquels, soit le montant proposé de l'aide financière est égal ou supérieur à 23 000 €, soit ce montant est cumulé avec celui d'un ou plusieurs financements, et précisent notamment le contenu des actions que s'engagent à conduire ces mêmes

organismes, en contrepartie des financements reçus.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Madame EL GANNOUNI, je vous repasse la parole pour la délibération 4336.

33. Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé (INFIPP) et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale – Direction de la Santé

Mme EL GANNOUNI.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La délibération que je vous présente a pour objet l'autorisation de signature de la convention de partenariat entre l'Institut national de formation des infirmiers et professionnels de santé et la Ville de Lyon pour développer des actions en faveur de la diffusion d'informations sur les ressources en santé mentale.

La crise COVID et les confinements successifs que nous avons connus ont eu des effets dévastateurs sur certains de nos concitoyens. Il aura fallu du temps, à notre gouvernement, pour enfin comprendre que la santé mentale, au même titre que la santé physique, est une composante essentielle de la santé.

Je me réjouis donc que notre ville souhaite poursuivre et renouveler son engagement pour que la formation sur les premiers secours en santé mentale soit intégrée dans la programmation de la semaine « Les gestes qui sauvent ». Depuis 1975, cet Institut national est un acteur majeur. Grâce à

eux, plusieurs agents de la mairie du 8^e arrondissement, volontaires pour cette formation, sont maintenant formés aux premiers secours en santé mentale.

Comme vous aurez pu le lire, plusieurs engagements ont été pris de part et d'autre dans le cadre de cette convention afin de permettre le succès de cette collaboration.

Ainsi, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, chers collègues, de voter favorablement pour cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Avez-vous des questions ?

Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs.

Madame l'Adjointe, vous avez notamment souligné l'opération « Des gestes qui sauvent ». Vous avez raison, c'est extrêmement important. Cela me rappelle une question que l'on avait abordée dans un précédent Conseil d'arrondissement. Puisque dans le précédent mandat les opérations concernant ... Monsieur ODIARD, vous devriez écouter parce que la question est pour vous ... les opérations liées aux gestes qui sauvent avaient été développées dans les écoles. Je voudrais donc savoir si cette opération était maintenue, celle des gestes de premiers secours, pour les petits en primaire, mais je crois que cela ne s'appelle pas tout à fait comme cela. La Ville avait soutenu ce genre d'opérations de réflexe et de gestes de premiers secours en école primaire. Je n'ai pas vu, dans le dernier déroulé d'actions, et je voudrais savoir ce que vous aviez prévu au niveau de la mairie d'arrondissement pour développer, comme l'a indiqué Madame l'Adjointe, les gestes de premiers secours dans les écoles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Il semble que vous soyez interpellé, Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Effectivement, c'est un sujet essentiel. Dans le cadre du Projet Éducatif Lyonnais, de nombreux projets relèvent de la santé. Je n'ai

pas le souvenir d'avoir vu de projet, cette année, qui concernait les gestes qui sauvent. Bien sûr, le service médicosocial scolaire doit être mobilisé par les équipes éducatives pour monter des projets d'initiatives locales suivant les thématiques qu'ils choisissent. Mais il est vrai que dans les projets qui m'ont été présentés et qui m'ont été proposés par les écoles, je n'ai pas encore vu de projet de cette nature.

Quoi qu'il en soit, c'est une chose à relancer pour avancer sur cette question. Cela dit, cela fait partie des programmes scolaires. Normalement, ce sont des choses qui doivent être enseignées par les enseignants dans les écoles en cycle 3, qu'ils aient pour cela l'appui ou pas des services périscolaires, notamment de la ville de Lyon. Certaines écoles, selon leur catégorie ou leur typologie, ne peuvent pas y recourir, mais c'est effectivement quelque chose d'essentiel.

M. LE MAIRE.- Merci. Cela étant dit, j'invite tout un chacun à se former aux gestes qui sauvent autour de cette table. Soyez rassurés, si quelqu'un tombe, je suis secouriste, tout comme Valérie et Patrick, Chrystel ou Sonia. Nous sommes déjà un certain nombre de personnes à pouvoir vous porter secours, au moins pour le massage cardiaque, parce que c'est quand même l'essentiel.

M. MOURIER.- Comme apparemment M. LEVY est passionné par mon parcours et mon CV, puisqu'il a vu que j'ai été enseignant du second degré, je suis donc formé obligatoirement aux gestes de premiers secours. J'organise également des formations dans mon établissement envers les associations.

M. LE MAIRE.- Un peu de légèreté dans ce Conseil.

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Nous passons au volet « Urbanisme, logement et politique de la ville ». Monsieur LESUEUR, c'est à vous pour le PUP de la rue Berliet.

34. Projet Urbain Partenarial Berliet – Construction du groupe scolaire Simone Veil – 17 rue des Hériveaux à Lyon 8^e – Opération n°08306001 – Approbation de la convention de transaction entre la Ville de Lyon et la société Eiffage – Direction de la Construction

M. LESUEUR.- Mesdames et Messieurs.

En 2017, les travaux de construction sont décidés pour le groupe scolaire de 18 classes Simone Veil situé 17 rue des Hériveaux, pour un montant de 19 M€, équipements et mobilier inclus.

Dans le cadre d'un marché global, la réalisation du projet a été attribuée au groupement d'entreprises représenté par la société Eiffage Construction Rhône-Alpes. La réception des travaux est prononcée avec réserves en juillet 2019, les réserves sont levées en février 2021. En cours de chantier, 12 avenants ont augmenté de plus de 470 000 € le coût des travaux, les avenants n'ont cependant pas pris en compte toutes les prétentions de la société Eiffage.

En conséquence, la société a présenté une demande indemnitare de 200 000 € HT. La Ville a demandé les pièces justificatives de nature à justifier cette demande. Aucun justificatif n'ayant été produit, la réclamation a été rejetée. Le décompte général a été établi en janvier 2022 afin de respecter au mieux les intérêts respectifs des deux parties. Un protocole transactionnel a été établi, actant ce qui suit :

- ✓ La Ville de Lyon renonce à l'application des pénalités de retard ;
- ✓ Le cocontractant renonce à la totalité de sa réclamation ;
- ✓ Les parties renoncent à tout recours ultérieur.

En conséquence, la Ville de Lyon règlera le montant des travaux tel qu'il ressort sur le décompte général définitif.

Nous voulons souligner ici le travail exceptionnel des services qui a permis de démontrer la non-justification de l'indemnité demandée par l'entreprise, et le courage de notre première adjointe, Audrey HENOCQUE, pour avoir affronté, dès son arrivée, un grand groupe du bâtiment qui, semble-t-il, pensait profiter de notre non-expérience dans la gestion d'une affaire publique pour faire payer la Ville de Lyon.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'adopter la décision suivante :

- La convention de transaction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la société Eiffage, d'un montant de 0 € HT, est approuvée.

Je vous remercie d'adopter cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ou remarques ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

M. LESUEUR, pour la cession à titre onéreux d'un terrain à la société Anahome.

35. Cession à titre onéreux au profit de la société Anahome Immobilier du terrain situé 204 avenue des Frères Lumière – EI 08063 – N° inventaire 08063 T 001-02 – Direction Centrale de l'Immobilier

M. LESUEUR.- Mesdames et Messieurs.

Le projet de construction porté par Anahome Immobilier sur le site du Sherrington est assez ancien, car il date de 2016. Ce projet était d'ailleurs soutenu par Michel Le FAOU qui nous l'avait présenté lors de notre investiture. Ce projet a été discuté et modifié à la demande de la mairie du 8^e arrondissement, de Raphaël GUICHOT et de l'architecte-conseil de la Ville de Lyon, Mme Claire FIGUET.

Tout d'abord, le bâtiment a été reculé par rapport à l'alignement initial de près de 12m, afin de dégager la perspective de l'avenue des Frères Lumière sur la place d'Arsonval et l'avenue Rockefeller.

Puis, la hauteur du bâtiment a été réduite de 10 à huit étages. Huit, comme les immeubles de la promenade Bullukian, juste à côté.

Mais, ne le cachons pas, ce projet fait l'objet d'une polémique actuellement. Je rappellerai que seuls neuf recours ont été déposés à ce jour, dont huit ne sont pas recevables. La mairie du 8^e arrondissement et la Ville de

Lyon assument ce permis de construire, car le projet participe du développement économique du pôle Santé, entamé dans le secteur depuis de nombreuses années.

Concernant la programmation envisagée sur l'occupation de ce bâtiment, il y aura, pour le moment, une école postbac et préparatoire aux écoles de santé, des bureaux pour les acteurs de la santé, soit essentiellement le centre Léon Bérard et l'hôpital Édouard Herriot, et une grosse pharmacie au niveau du socle de base du rez-de-chaussée.

Sur le volet des performances environnementales, ils se sont engagés sur une performance E3C1, sur notre insistance.

La délibération porte sur la cession, à titre onéreux, d'une parcelle de terrain au profit d'Anahome. Cette parcelle, d'une surface de 235 m² et située au 203 avenue des Frères Lumière, sera vendue par la Ville pour un montant de 1,5 M€.

Pour votre information, les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie d'adopter cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Groupe Pour Lyon*).

M. LE MAIRE.- Voulez-vous nous expliquer pourquoi vous vous abstenez, Monsieur LEVY ?

M. LEVY.- Non, nous le ferons en Conseil municipal.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas très gentil pour le Conseil d'arrondissement, de fait, excusez-moi.

M. LEVY.- Je peux tout à fait développer, mais c'est M. HENIN qui le fera par ailleurs. Une partie du terrain a été cédée à un prix plutôt avantageux pour le promoteur, par ailleurs, on n'a pas la lecture que vous avez, notamment sur le devenir du bâtiment, tant sur la partie Léon Bérard et sur les recherches, en effet, faites depuis un certain temps.

Pour autant, je trouve que la manière dont la concertation et le dialogue s'effectuent avec les habitants du quartier autour de ce projet est assez insatisfaisante, je m'abstiens donc sur ce rapport.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je pense qu'il est important que les habitants du 8^e arrondissement entendent les explications de vote.

M. Christophe LESUEUR.- C'est drôle, parce que vous étiez tous porteurs de ce projet avant que nous arrivions. Aussi, je vous rappelle que M. Le FAOU était prêt à céder ce terrain beaucoup moins cher que nous ne le cédon.

M. AUZAL.- Cela m'insupporte, vous étiez aussi porteurs du projet puisque nous étions ensemble, je le rappelle à chaque fois. Je suis plutôt favorable à ce que vous dites, mais vous étiez porteurs du projet, vous aussi.

M. LE MAIRE.- Mais nous ne changeons pas d'avis, nous le mettons en œuvre.

M. Charles-Franck LEVY.- C'est votre gouvernance qui pose un problème sur ce dossier. (*Échanges croisés*).

M. LE MAIRE.- La transparence ! Si l'on commence sur l'absence de transparence vous concernant, on va s'arrêter là.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Groupe Pour Lyon*).

Adopté à la majorité, merci.

Monsieur AZCUÉ, je vous passe la parole pour une acquisition en VEFA.

36. Lyon 8^e – Acquisition en VEFA auprès de la SNC Marignan Résidences d'un volume brut de béton pour l'aménagement d'un EAJE de 48 berceaux, 19-21 rue Antoine Dumont – EI 08312 – N° inventaire 08312 V 001 – Opération 08212001 – Direction Centrale de l'Immobilier

M. AZCUÉ.- Merci, Monsieur le Maire.

Pour cette délibération, c'est une vraie nouvelle puisqu'elle va

concerner la création d'une crèche, une EAJE de 48 personnes. C'est une acquisition en VEFA auprès de la SNC Marignan Résidences dans le Grand Trou, qui va préfigurer la création de cette future crèche, d'ailleurs prévue dans l'ancienne mandature.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Je vous repasse la parole, Monsieur AZCUÉ, pour une garantie demandée par CDC Habitat.

37. Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM CDC Habitat pour la souscription de cinq emprunts d'un montant total de 4 081 006 € relatifs à une opération d'acquisition en VEFA de 35 logements (11 PLAI et 24 PLUS) situés 91 rue Audibert Lavirotte à Lyon 8^e – Direction des Finances

M. AZCUÉ.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Une seconde délibération très technique, puisqu'il s'agit d'une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour CDC Habitat. Il est question de cinq emprunts d'un montant de 4 M€, pour une acquisition en VEFA de 35 logements (11 PLAI et 24 PLUS).

Nous poursuivons donc notre politique d'accès au logement social pour les classes populaires de l'arrondissement.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur BONNIEL, je vous passe la parole pour la programmation financière au titre du volet Culture de la politique de la ville.

38. Programmation financière 2022 au titre du volet culture de la politique de la ville – Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 326 500 € - Direction du Développement Territorial

M. BONNIEL.- Il s'agit de la programmation financière 2022 au titre du volet Culture et politique de la ville, pour un montant total de 326 500 €.

Le mouvement culturel trouve pleinement sa place dans la mise en œuvre de la politique de la ville à Lyon, qui constitue un des principaux axes d'intervention tant sur le plan de la géographie prioritaire que sur celui d'approches thématiques qu'il propose de mettre en valeur.

La programmation financière du volet Culture du contrat de ville, qui vous est présentée, s'inscrit pleinement dans la reconnaissance et la protection des droits culturels tels que définis par la Déclaration de Fribourg. Elle a pour objectif d'accompagner des projets et des actions entrepris dans les territoires prioritaires, en les inscrivant dans la durée, de mobiliser de nouveaux acteurs dans des démarches territoriales et auprès de publics spécifiques et d'impliquer les habitants des quartiers concernés.

La délibération se déployant sur 32 pages, sans les annexes, je vous épargnerai les détails. Je rappellerai simplement que les actions artistiques et culturelles, portées par des professionnels de qualité (CRM, déjà cité précédemment, l'ONL, le Comité des photographes Item, ou le collectif Les Flous Furieux, le collectif du Grabuge, La Parole de, etc.), accompagnés par des structures socioculturelles toujours très impliquées (à savoir les MJC, en l'occurrence le centre social des États-Unis et deux autres également), se déroulent à la grande satisfaction des habitants de ce quartier. D'ailleurs, tous les événements que le maire a annoncés, qui vont se dérouler dans les jours qui viennent, sont en grande partie cofinancés par ce volet culturel de la politique de la Ville.

L'ensemble de ces actions, subventionnées avec 326 500 €, se répartissent entre le contrat de Ville lui-même, pour 188 100 €, le FIC, pour 90 000 € et le volet « Évènements et animation », dans lequel on trouve « Tout

l'monde dehors », pour 48 500 €.

Si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir les approuver.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Monsieur GIRAULT, je vous passe la parole pour la programmation financière au titre du volet socio-éducatif de la politique de la ville.

39. Programmation financière 2022 au titre du volet socio-éducatif de la politique de la ville – Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 171 613 € - Direction du Développement Territorial

M. GIRAULT.- Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

En complément des différentes délibérations approuvant la programmation 2022 de la politique de la ville, l'enjeu de cette programmation est de consolider, dans les quartiers de géographie prioritaire, sur les temps de loisir et en dehors de l'école, une offre d'actions éducatives et d'animations socio-éducatives complémentaires et cohérentes, au bénéfice des enfants et des adolescents de 3 à 16 ans.

Dans le 8^e, c'est l'ACEPP qui organise des temps parents/enfants, des temps festifs partenariaux et un travail autour de la parentalité.

« Arts et Développement » propose des ateliers d'expression plastique, en pieds d'immeuble, aux États-Unis, à Langlet-Santy et à Moulin à vent, ainsi qu'un travail sur la citoyenneté et la co-construction avec les habitants.

Enfin ABC, animation sportive, pour favoriser le vivre ensemble et la citoyenneté sur le temps extrascolaire, le mercredi ou durant les petites vacances, à la journée ou en camps de vacances.

Je vous propose donc de voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Toujours M. GIRAULT sur la programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville sur le volet habitat et gestion sociale.

40. Programmation financière 2022 au titre de la politique de la ville – Volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité – Attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 6 000 € en fonctionnement et de 448 231 € en investissement – Autorisation pour solliciter des subventions pour un montant total de 20 000 € auprès de la Métropole de Lyon – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes – Direction du Développement Territorial

M. GIRAULT.- Il s'agit du volet de gestion sociale et urbaine de proximité. Ce volet permet de soutenir des actions d'amélioration du cadre de vie et de la vie quotidienne. Ces actions sont portées par les bailleurs, mais aussi par des associations et des organismes de droit privé. Il s'agit principalement de la réfection des parties communes et logements *via* des chantiers d'insertion, à la fois peinture et réfection des sols. C'est aussi l'aménagement de locaux pour Janus et Récup&Gamelles.

Je vous remercie de valider cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? (*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

À nouveau M. GIRAULT pour la programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville sur le volet Lien social.

41. Programmation financière complémentaire 2022 au titre de la politique de la ville (volet lien social) pour un montant de 82 000 €, ainsi qu'au titre des dispositifs « Fonds d'initiatives locales » (FIL) et « Fonds associatif local » (FAL) pour un montant total de 29 927 € - Approbation et autorisations de signature des conventions afférentes – Direction du développement Territorial

M. GIRAULT.- Pour le 8^e arrondissement, c'est le soutien à Eco Couture, Épi c'est bon !, Mandala Village Urbain, pour accompagner les habitants des États-Unis dans la réduction des déchets.

Il y a aussi un volet « Fonds d'initiatives locales » pour les habitants.

Pour le FAL, c'est l'Amicale Renouveau Pressensé, qui crée des liens de solidarité, convivialité et fraternité entre les locataires. Ainsi que la SELGT, qui propose cinq concerts itinérants, avec un concert réalisé avant Jazz à Vienne. C'est également l'association Albert Laurent, qui prévoit d'organiser une fête de fin d'année pour recréer du lien.

Pour le FIL, c'est l'embellissement de la fresque sur container place du 8 mai, qui a déjà été réalisée, et qui est donc subventionnée.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des remarques ? (*Non*).

Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Personne*).

Adopté à l'unanimité, merci.

Nous arrivons au dernier volet de ce Conseil, « Voirie et végétalisation ». C'est au tour de M. BÉCART pour l'adaptation des droits de stationnement dans le cadre de la ZFE.

42. Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et deux-roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés – Direction de la Mobilité Urbaine

M. BÉCART.- La présente délibération porte sur le remboursement

au prorata des personnes qui bénéficient d'une vignette ou d'un abonnement de stationnement payant sur la Ville de Lyon, mais qui sont concernés par l'attribution des Crit'Air 5 à partir de la rentrée de cette année.

Cette délibération propose un remboursement pour les personnes qui ont des droits qui courent après l'interdiction et qui sont propriétaires de véhicules Crit'Air 5.

Je vous propose de l'approuver.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions sur ce sujet ?

Je mets donc ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient (*Groupe Pour Lyon*).

Une explication de vote ?

M. LEVY.- Brièvement, puisqu'un Conseil d'arrondissement a déjà été largement consacré à la ZFE. Nous n'avons pas approuvé les conditions que vous avez mises en place, qui sont particulièrement dures pour les plus faibles de notre arrondissement. On est donc dans la déclinaison et nous nous abstenons sur ce rapport.

M. LE MAIRE.- Monsieur AUZAL.

M. AUZAL.- Vous pouvez recommencer « *qui est pour et qui est contre* ».

M. LE MAIRE.- Je vais éviter de recommencer à répondre sur qui est dur avec les faibles dans ce pays, sinon nous allons revenir à chaque fois sur ce point à chaque délibération évoquant la ZFE. Il est vrai qu'après cinq années de gouvernement avec ce qui vient de se passer, on a clairement vu aux dernières élections qui est dur avec les faibles dans ce pays.

M. AUZAL.- La réflexion de M. LEVY est juste, il y a déjà eu un Conseil d'arrondissement, donc il faut être cohérent.

M. LE MAIRE.- Je lui rends l'hommage d'être cohérent dans ses votes.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? (*Personne*). Qui s'abstient ? (*Groupe Pour Lyon*).

Adopté à la majorité, je vous remercie.

La dernière délibération est présentée par M. BÉCART et concerne l'approbation de la création des projets de statuts d'une société publique locale (SPL). Je vous passe la parole.

43. Approbation de la création et des projets de statuts d'une société publique locale (SPL) Société Publique Lyonnaise de Mobilités (SPLM) intervenant dans les domaines du stationnement, de la mobilité, des transports de la voirie et de l'espace public – Désignation des représentants de la Ville de Lyon – Direction de la Mobilité Urbaine

M. BÉCART.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette dernière délibération porte en effet sur la création d'une société publique locale, la Société Publique Lyonnaise de Mobilités, telle qu'elle sera dénommée. Elle interviendra principalement dans le domaine du stationnement et de la mobilité.

Nous sommes dans un contexte où plusieurs contrats de gestion du stationnement arrivent à échéance entre 2023 et 2025. Dans le contexte de la fin de la délégation du service public du Sytral au 31 décembre 2024 et d'allotissement des TCL, la SPL Mobilités est une opportunité d'intégrer en gestion publique certains lots et surmonter les frontières et les tolérances entre la Ville de Lyon, la Métropole et le Sytral. D'ici 2025, 15 parcs de stationnement arriveront ainsi en fin de contrat et pourront revenir à la collectivité, ainsi que les parcs relais TCL et TER.

Cette SPL Mobilités doit permettre également la création de services clés pour accompagner des changements de mode de déplacement des Grands Lyonnais. Courant 2023, un service de conseil et d'accompagnement individuel en mobilité verra ainsi le jour pour guider nos concitoyens dans les différentes solutions de déplacement ainsi que dans les aides et dérogations liées à l'entrée en vigueur de la zone à faibles émissions que vous évoquiez.

La SPL Mobilités permettrait également, dès 2024, le développement d'une offre de stationnement sécurisé pour les vélos, sous la forme de consignes de locaux ou de vélo-boxes. C'est une demande forte dans

les quartiers collectifs anciens de notre arrondissement, qui ne sont pas souvent dotés de locaux pour vélo sécurisés.

La Ville de Lyon est concernée au titre de sa compétence de stationnement. En juin 2023, l'expiration du contrat avec la LPA de gestion du stationnement seront transférés à cette SPL d'exploitation des horodateurs, en maintenance pour cause de leur dépose et la collecte de recettes, ainsi que les missions d'accueil du public.

Cette société publique locale est un élément clé pour mettre en œuvre notre politique de mobilité intégrée et cohérente au service des usagers et la décarbonation des mobilités.

Je vous propose donc de lui rendre un avis favorable.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BÉCART. Y a-t-il des remarques ou interventions ?

Monsieur LEVY, ensuite Monsieur AZCUÉ.

M. LEVY.- Nous voterons contre ce rapport, en cohérence également avec les interventions de notre groupe à la Métropole. Le rapport d'aujourd'hui porte sur la création de la structure et le projet des statuts qui, outre le fait qu'ils n'intègrent pas d'autres communes de la Métropole, ne prévoient pas non plus la désignation de représentants de l'opposition dans son organisation et sa structure.

Nous ne pouvons donc pas nous reconnaître dans cette structure, pour laquelle nous voterons contre.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur AZCUÉ.

M. AZCUÉ.- Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs.

La création d'une Société Publique Lyonnaise de Mobilités répond bien à la volonté d'une gestion publique des transports sur le territoire, que nous partageons pleinement. Puisque, comme pour l'eau, Lyon en commun plaide pour le retour dans le giron public des services à la population et des biens pour y répondre, qui *in fine* sont la propriété de tous.

Nous savons par ailleurs que l'organisation actuelle, comme l'a souligné la Chambre régionale des comptes, présente des délégations de service public en situation monopolistique, en contradiction patente avec les principes de concurrence dite « *libre et non faussée* ». Pour autant, la Société Publique Lyonnaise de Mobilités ne vaut pas « *Régie* » Publique Lyonnaise des Mobilités. Et cela ne constitue qu'un des outils de l'autorité organisatrice qui confiera, en atteste la délibération du 10 mars du Sytral, en parallèle à la SPLM, un certain nombre de logos au secteur privé. Les transports en commun, j'entends, *via* des délégations de service public.

Il s'agit donc bien d'un progrès, mais d'un progrès qui enterre définitivement le projet du passage en régie publique que nous soutenons. Un progrès qui pose en soi, et aussi, un certain nombre de questions. *Quid* de la place de la Ville de Lyon et de ses réels moyens d'agir ? *Quid* de la démocratie et de sa représentation dans les instances de décision ? *Quid* de la publicité des débats ? *Quid* de la redevabilité vis-à-vis des habitants ? Sur tous ces champs, rien ne garantit rien. Ne subsiste que le bénéfice des bonnes intentions des élus actuels. Mais c'est un système que nous instaurons avec cette SPLM, un système conçu pour durer, au regard des volumes d'investissements nécessaires sur le champ des transports.

Or, un système n'a ni volonté ni intention, bonne ou mauvaise. En l'espèce, où sera la place du politique sur un sujet aussi majeur que les questions de mobilité ? La création d'une société publique n'éteint-elle pas, paradoxalement, la maîtrise publique des mobilités et des transports ?

Autant de doutes et de paradoxes qui justifient notre abstention sur le présent rapport.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?
(*Non*).

Je mets ce rapport au vote. Qui est contre ? (*Groupe Pour Lyon*).
Qui s'abstient ? (*Groupe Lyon en commun*).

Adopté à la majorité, merci.

Il me reste à vous donner lecture de la question du 8^e

arrondissement qui sera posée au maire de Lyon lors du prochain Conseil municipal.

Nous avons élu tout à l'heure une adjointe en charge de la Transition écologique, il était donc normal que cette question soit en rapport avec notre mission sur le territoire, liée à la question de la transition écologique.

« Monsieur le Maire de Lyon,

Comme d'autres arrondissements, le 8^e est très investi dans la transition écologique. À notre niveau, nous avons mis en œuvre des actions qui vont dans le sens du respect de l'environnement, couplées à la justice sociale et à l'implication citoyenne : refonte de notre politique d'achat, sensibilisation des habitants à la réduction des déchets, réorientation de certains projets sur notre territoire pour diminuer leur empreinte carbone, ou encore concertations autour de projets participant à la transition.

Comment la Ville de Lyon peut-elle accélérer et soutenir ces initiatives qui, je le sais, émergent aussi ailleurs ?

Comment les arrondissements en retour peuvent-ils participer de manière active aux initiatives mises en place par la ville de Lyon ?

Enfin, comment les citoyens peuvent-ils y jouer un rôle afin que cette transition soit la plus participative possible ? »

Voilà donc la question qui sera soumise au maire de Lyon lors du prochain Conseil.

Nous en avons terminé avec notre ordre du jour.

Monsieur LEVY, je vous en prie.

M. LEVY.- Une autre question, qui répond cette fois à la préoccupation des habitants.

Nous avons reçu une interpellation de la part des riverains de la rue Rochet, qui se plaignent de votre absence de réponse à la suite d'un certain nombre de courriers qui vous ont été adressés, ainsi qu'à Mme RUNEL, concernant le devenir du bâtiment. Les riverains et les habitants se plaignent, je lis ce qu'ils nous écrivent, d'« insalubrité » et posent même, comme nous, d'ailleurs, en son temps, pour laquelle nous n'avons toujours pas eu de réponse,

la question de la sécurité du bâtiment.

Puisque je crois qu'aucune Commission sécurité n'a pu se rendre à l'intérieur de même bâtiment. Je sais, en revanche, qu'en ce qui concerne la scolarisation des enfants vous avez assuré que tous les enfants étaient bien scolarisés.

Pour autant, les riverains vous interrogent et vous posent des questions, auxquelles ils n'ont pas de réponse ni de contact avec vous, hormis la visioconférence qui avait été organisée, je crois, en février dernier.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous vous demandons de bien vouloir reprendre le dialogue avec les riverains et de leur expliquer le devenir du bâtiment.

Je vous remercie. C'est une interpellation commune.

M. LE MAIRE.- Monsieur AUZAL.

M.AUZAL.- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, on a reçu le même mail, donc sans préjuger pourrait-on avoir des éléments de réponse ?

Merci.

M. LE MAIRE.- Je profite de la présence de Sandrine RUNEL pour vous apporter des éléments de réponse.

Mme RUNEL.- Merci, Monsieur le Maire.

Sauf erreur de ma part, ce qui n'est pas impossible, tous les mails qui nous ont été adressés à la mairie du 8^e, comme à moi-même, ont trouvé réponse. Nous avons répondu à chaque fois à la copropriété qui nous interpellait sur les suites, le devenir et la situation. Il me semble que tous les mails ont trouvé réponse, peut-être l'un d'entre eux est-il passé à la trappe, dans ce cas je ne le remets pas en cause. Bien évidemment, nous sommes au contact et nous répondons aux interpellations des riverains et des habitants de la rue Rochet.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, peut-être pas ici, mais en Conseil municipal, la Ville de Lyon avait porté plainte pour l'occupation illicite de cette maison lui appartenant, et un référé a été posé par le juge autorisant l'évacuation

des lieux tout en autorisant les occupants à y rester pendant une période de neuf mois.

Aujourd'hui, la Ville ne peut pas agir puisque l'autorisation de maintien dans les lieux de neuf mois prend fin le 31 août 2022. Nous ne pourrions donc organiser un relogement et une évacuation des lieux qu'à partir de cette date et dans un temps assez court, puisque ce sera avant la trêve hivernale. Nous avons donc une « fenêtre de tir » s'étalant de septembre à octobre pour procéder à l'évacuation des lieux.

Nous avons demandé et obtenu de la préfecture la réalisation d'un diagnostic social, puisque nous avons besoin d'éléments assez complets sur la situation de l'ensemble des personnes présentes dans cette maison pour trouver des solutions de relogement. On a déjà eu des occasions d'en parler, à un moment, il y a eu des familles avec des enfants.

Ce que je peux vous dire à la date d'aujourd'hui, mais cela peut changer demain, c'est qu'il n'y a pas d'enfants dans la maison, seulement des adultes. Ils seraient 47 adultes d'Afrique subsaharienne, majoritairement en situation irrégulière. Nous avons donc besoin d'un diagnostic social le plus précis possible pour trouver des solutions de relogement, et nous sommes en relation avec l'État pour pouvoir le réaliser fin août/début septembre.

Quant à la suite des événements, nous avons lancé avec le CCAS de la ville un appel à manifestation d'intérêt, « Faire plus pour un patrimoine lyonnais à usage solidaire », qui va proposer un certain nombre de bâtiments vacants de la ville, recensés par les services de la Ville, aux associations pour des projets solidaires divers, d'habitat inclusif, pour de tiers lieux solidaires et culturels.

Ainsi nous pourrions, d'ici la fin de l'année je l'espère, une fois l'évacuation réalisée, lancer un chantier de discussion et de concertation sur cette occupation nouvelle, puisque la maison sera disponible environ six à sept ans.

Comme vous le savez, c'est la Ville de Lyon qui avait acheté en 2014 cette maison pour l'extension de l'école Paul-Émile Victor et le rapatriement de la maternelle. Ce qui n'a jamais été fait, cette maison est donc restée vide

pendant six ans, ce qui a fini par faire en sorte qu'elle a été squattée, ce que nous regrettons, en tous les cas elle était inoccupée. Quand on sait que des gens dorment dehors, je trouve regrettable d'avoir peu utilisé cette maison pendant six ans. Il n'y a donc pas de projet d'extension de l'école Paul-Émile Victor sur ce mandat. Nous allons donc mettre à disposition cette maison jusqu'en 2027 au profit d'une association.

Aujourd'hui, je ne suis pas capable de vous dire quel projet sera retenu. Il y aura un comité de sélection des projets avec la mairie d'arrondissement, bien évidemment. Nous sommes déjà en lien avec la MJC Monplaisir sur une sollicitation à participation, échanges et débats sur le projet qui s'intégrerait le mieux dans ce quartier. Plusieurs porteurs de projets seront entendus sur ce que pourrait devenir cette maison dans le cadre d'un urbanisme transitoire d'environ six ans.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame RUNEL.

De fait, comme il y a toujours le risque qu'une réponse à un mail se soit perdue, je prends l'engagement que dans la semaine à venir nous réitérerons par écrit ce que vient de dire Mme RUNEL aux personnes qui nous auraient sollicités et n'auraient pas reçu de réponse de notre part.

M. LEVY.- Pendant ce projet d'insalubrité, les riverains se plaignent de conditions très graves, y compris pour les occupants, qui vivent dans des conditions qui ne sont pas dignes. Est-ce que le passage des services de la Ville est prévu prochainement pour s'assurer de l'hygiène à l'intérieur du bâtiment, où la présence de détritus et d'ordures pourrait attirer les rats, ou pour au moins s'assurer que les personnes y vivent dans des conditions de salubrité et de dignité correctes ? Vous avez raison de vous émouvoir sur le fait que les personnes sont mieux dans les bâtiments que dans la rue, mais quand on les accueille il faut le faire correctement. On ne peut pas accepter que des gens vivent dans de telles conditions.

M. LE MAIRE.- Nous ne les avons pas « *accueillis* », ils ont squatté un bâtiment, ce sont deux choses différentes. Quand Mme RUNEL décide d'accueillir des personnes qui sont à la rue, comme on le fait dans des écoles avec des enfants, ou dans d'autres bâtiments mis à disposition, on veille à ce que les conditions soient dignes. Or, nous ne sommes pas dans cette situation,

nous n'avons pas « *accueilli* » les squatteurs dans ce bâtiment, ils se sont introduits de force. Je veux mettre de la nuance, car il est important de faire la part des choses.

Mme RUNEL.- Si je vous donne ces informations aujourd'hui c'est parce qu'elles me parviennent du CCAS, qui est présent *via* ses travailleurs sociaux, avec une assistante sociale qui s'y est rendue régulièrement, une fois par mois. Elle y était la semaine dernière, c'est pourquoi aujourd'hui je sais qu'il n'y a pas d'enfants, même si cela peut varier.

Justement, nous avons une inquiétude quant aux conditions de vie, mais une association passe régulièrement, la Ville s'est aussi mobilisée sur ce bâtiment.

Nous avons une autre inquiétude, puisque nous allons mettre à disposition ce bâtiment, on voulait savoir dans quel état il était puisque l'on a des travaux à réaliser. Aujourd'hui, les conditions de vie ne sont pas indignes, il y a un accès à l'eau et à l'électricité et le bâtiment est en bon état. Il n'y a pas de sur-occupation puisque la maison est très grande et que le nombre de personnes qui dorment dans les chambres est raisonnable. Ce sont les propos et le témoignage réalisés par l'assistante sociale.

Je rencontrerais volontiers les riverains, mais à ce jour nous n'avons pas de signalement sur les conditions de vie ni sur des détrit. J'y passe régulièrement, d'ailleurs le portillon est souvent ouvert, et dans le jardin la seule chose que je leur reprocherais c'est d'avoir coupé les arbres, sinon c'est plutôt bien entretenu. Il y a des poules, ce qui peut peut-être générer des odeurs ou des détrit, et donc des désagréments pour le voisinage.

Mais à ce jour on n'a pas eu de remontée de ce style et les agents du CCAS, qui sont en contact régulier et mensuel avec les habitants, ne nous ont rien signalé. On n'a pas non plus de signalement de maladie ou autre, qui pourrait nous inquiéter sur la situation sanitaire. Il y a une inquiétude sur la situation sociale, je le partage avec vous, mais d'un point de vue sanitaire les conditions ne nous ont pas alertés.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres questions, remarques ou prises de parole ? (*Non*).

J'ai une dernière question à vous poser : j'avais convoqué ce Conseil d'arrondissement à 18 h, au regard de son ordre du jour qui me paraissant chargé par rapport aux séances habituelles, et donc pour éviter de finir à minuit ou à une heure du matin. Finalement, nous avons été d'une grande efficacité puisqu'il est 21 h. J'ai donc envie de vous poser la question : est-ce que l'on ne maintiendrait pas l'horaire de 18 h pour les Conseils d'arrondissement, plutôt que 19 h, ce qui permettrait à chacun et chacune, en temps normal, de rentrer chez lui plus tôt ?

Qu'en dites-vous ?

Mme PERRIN.- Pour ma part, j'avoue que 18 heures 30 serait préférable, pour des raisons évidentes d'organisation logistique.

M. LE MAIRE.- Est-ce que cela conviendrait à tout le monde ?
(*Oui*).

Je vous propose donc de maintenir 18 heures 30 pour les prochaines séances.

Je vous invite à partager un verre à l'issue de ce Conseil, des tables ont été préparées à cet effet.

Je vous remercie et vous souhaite un bel été à toutes et à tous.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 h00.)